

# Bilan d'étape

des deux premières années  
de la Stratégie d'action  
jeunesse 2006-2009



# **Bilan**

**des deux premières années  
de la Stratégie d'action  
jeunesse 2006-2009**

**Coordination du bilan**

Nathalie Daigle  
Conseillère en évaluation de programme  
Secrétariat à la jeunesse  
Ministère du Conseil exécutif

**Collaboration**

Philippe Parenteau  
Analyste-conseil  
Secrétariat à la jeunesse  
Ministère du Conseil exécutif

Mourtala Salha Haladou  
Analyste-conseil  
Secrétariat à la jeunesse  
Ministère du Conseil exécutif

**Comité d'évaluation**

Nathalie Daigle, Secrétariat à la jeunesse  
Véronique Tremblay, ministère des Affaires municipales et des Régions  
Christianne Lussier et Véronick Fontaine, ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine  
Gisèle Poirier, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de  
l'Exportation  
Yvan D'amours, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Léo Lemaire, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles  
Claire Rousseau, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Anna Maria Ionescu, ministère de la Justice du Québec  
Anne Fradette, ministère des Relations internationales  
Jacinthe Bonneau et Isabelle Roy, ministère de la Santé et des Services sociaux  
Linda Veillette, ministère de la Sécurité publique  
France Galarneau, Service Québec  
Diane Veillette et Guylaine Pépin, Office des personnes handicapées du Québec  
Michel Turner, Conseil du trésor

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles .....	3
Introduction .....	5
Chapitre 1 .....	7
La description de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 .....	7
1.1 Les objectifs généraux .....	7
1.2 Les orientations, les choix stratégiques et les cibles de la Stratégie d'action jeunesse.....	8
1.3 Les ressources .....	9
1.4 La mise en œuvre .....	9
1.5 Une démarche en concertation .....	10
Chapitre 2 .....	11
Le contexte du suivi et de l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse ...	11
2.1 Les enjeux du suivi et de l'évaluation .....	12
2.2 L'objet du suivi et de l'évaluation .....	12
2.3 La stratégie de suivi et d'évaluation.....	13
2.4 Méthodologie du suivi .....	13
Chapitre 3 .....	15
Les résultats, hiver et printemps 2007-2008.....	15
Orientation 1 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes .....	17
Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des jeunes .....	27
Orientation 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.....	32
Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société .....	54
Orientation 5 : Améliorer le soutien offert aux jeunes .....	77
Conclusion .....	89
Annexe A : Tableau des mesures visées par l'évaluation.....	91
Annexe B : Outil de suivi des mesures (mars 2008).....	97

### Liste des sigles

ACDI : Agence canadienne de développement international	INSPQ : Institut national de la santé publique du Québec
ACJQ : Association des centres jeunesse du Québec	IRSST : Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail
ACLQ : Association des centres locaux de développement du Québec	LOJIQ : Les offices jeunesse internationaux du Québec
AQESSS : Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux	MAMR : Ministère des Affaires municipales et des Régions
AQWBJ : Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse	MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
ASSS : Agences de la santé et des services sociaux	MCCCF : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
CDA : Conseil des aînés	MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
CDPJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
CDR : Coopératives de développement régional	MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
CEBB : Corporation Éducentre de Bois-de-Boulogne	MEQ : Manufacturiers et exportateurs du Québec
CJE : Carrefours jeunesse-emploi	MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CLD : Centres locaux de développement	MFA : Ministère de la Famille et des Aînés
CMJ : Congrès mondial des jeunes	MICC : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
CPJ : Conseil permanent de la jeunesse	MQQ : Mouvement québécois de la qualité
CPQ : Conseil du patronat du Québec	MRC : Municipalités régionales de comté
CQCM : Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	MRI : Ministère des Relations internationales
CRDI : Centres de réadaptation en déficience intellectuelle	MSG : Ministère des Services gouvernementaux
CRDP : Centres de réadaptation en déficience physique	MSP : Ministère de la Sécurité publique
CRÉ : Conférence régionale des élus	MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
CREPUQ : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec	OFQJ : Office franco-québécois pour la jeunesse
CRI : Centre de recherche sur l'itinérance	OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec
CS : Commissions scolaires	OQAJ : Office Québec-Amériques pour la jeunesse
CSF : Conseil du statut de la femme	PAJQ : Place aux jeunes du Québec
CSMO : Comités sectoriels de main-d'œuvre	RCJEQ : Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
CSSS : Centres de santé et de services sociaux	RJAQ : Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec

CSST : Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec	RMJ : Regroupement des maisons de jeunes
DGEQ : Directeur général des élections du Québec	RQCC : Réseau québécois du crédit communautaire
FCCQ : Fédération des chambres de commerce du Québec	RQEJ : Réseau québécois de l'entrepreneuriat jeunesse
FCDQ : Fédération des Caisses Desjardins du Québec	SAJ : Secrétariat à la jeunesse
FCDRQ : Fédération des coopératives de développement régional du Québec	SCT : Secrétariat du Conseil du trésor
FCSQ : Fédération des commissions scolaires du Québec	TCFJRQ : Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec
FJCB : Fondation Jean-Charles-Bonenfant	U de M : Université de Montréal
FJR : Forums jeunesse régionaux	UL : Université Laval
FRIJ : Fonds régional d'investissement jeunesse	UQAC : Université du Québec à Chicoutimi
FSPN : Forum socio-économique des Premières Nations	UQAR : Université du Québec à Rimouski
GCEQ : Groupement des chefs d'entreprises du Québec	UQO : Université du Québec en Outaouais
INM : Institut du Nouveau Monde	UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières

## Introduction

Le 29 mars 2006, le premier ministre et son adjoint parlementaire pour les dossiers jeunesse rendaient publique la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Celle-ci poursuit l'objectif d'une jeunesse engagée dans sa réussite. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 35 ans ou moins et cherche à mettre en place les conditions nécessaires pour que chaque jeune soit en mesure de réussir à sa manière. Que ce soit à l'école, à l'intérieur d'un projet de formation, au travail ou dans une action communautaire, le gouvernement tend à donner à chaque personne la possibilité de tracer sa voie selon ses ambitions et ses rêves. La Stratégie d'action jeunesse fait suite au Plan d'action jeunesse 2002-2005 et à une importante consultation qui a pris fin au cours de l'automne 2005. Près de 1 200 jeunes et 380 groupes venant de toutes les régions du Québec ont participé à cette consultation.

En matière de jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) est l'interlocuteur gouvernemental privilégié. C'est donc lui qui coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ladite stratégie. Pour ce faire, il compte sur la collaboration du comité des partenaires et sur celle du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse. Rappelons que ce dernier a collaboré activement à l'élaboration de la Stratégie et qu'il est formé de représentants rattachés aux ministères et organismes gouvernementaux qui offrent les principaux services aux jeunes. Pour sa part, le comité des partenaires est constitué des principaux groupes non gouvernementaux qui jouent un rôle stratégique au cours des trois années de la mise en œuvre.

Le présent bilan en est un d'étape. Il fait état de la réalisation des mesures au printemps 2008 à partir du suivi des indicateurs qui est en cours depuis deux ans. **La collecte de l'information s'est déroulée de mars à juin 2008, certains résultats pouvant avoir évolué jusqu'à octobre 2008.** De nature essentiellement descriptive, le bilan est basé sur l'information obtenue de chaque ministère et organisme responsable d'une ou de plusieurs mesures. Étant donné que la Stratégie d'action jeunesse est en cours depuis seulement deux ans, les effets des mesures sur les jeunes ne peuvent être évalués à ce moment-ci.

Un bilan complet couvrant les trois années de la Stratégie sera réalisé à terme. Le bilan évaluatif serait disponible dans les mois qui suivront la fin de la Stratégie 2006-2009.

Il importe de noter également que le suivi et l'évaluation d'une stratégie gouvernementale interministérielle constituent une démarche innovatrice dont les défis qu'elle suscite sont importants, autant du point de vue de l'objet d'évaluation que de celui de la démarche nécessaire à sa bonne mise en œuvre. En effet, la Stratégie d'action jeunesse regroupant 44 mesures principales dont la nature est très variée, une telle situation nécessite la participation d'un grand nombre de ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Le présent bilan démontre que plus de 123 catégories de partenaires nommément inscrits dans le document de la Stratégie agissent dans la mise en œuvre des 44 mesures (47 mesures en fait, si l'on tient compte qu'une de celles-ci est subdivisée en 4).

Une catégorie de partenaire peut à elle seule en regrouper plus d'une centaine. À titre d'exemple, les Carrefours jeunesse emplois sont considérés comme une seule catégorie de partenaire alors qu'ils sont plus de 110 au Québec. Chaque catégorie de partenaires nommée dans la Stratégie d'action jeunesse peut agir avec d'autres partenaires, ainsi dans le cadre de la mesure IDÉO 16-17 on évalue que les Carrefours jeunesse emplois travaillent avec plus de 1 000 partenaires.

En juin 2008, 20 mesures étaient complètement implantées, cela signifiant que les services sont en cours ou que l'action est terminée, 22 mesures étaient en cours d'implantation et 5 étaient au stade de la planification.

Le premier chapitre de ce bilan décrit brièvement les grands éléments de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Le deuxième chapitre présente le contexte du suivi et de l'évaluation de la Stratégie. Le troisième chapitre fait état des résultats de mise en œuvre pour chacune des orientations de la Stratégie ainsi que pour chacune des mesures.

## Chapitre 1

### La description de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009

Le document portant sur la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 la présente comme :

« un ensemble de mesures qui favoriseront la réussite des jeunes de l'ensemble du Québec et, par conséquent, de la société.

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 vise à fournir aux jeunes de toutes les régions les instruments et les moyens utiles pour que leur engagement dans la société québécoise se concrétise selon leurs valeurs et leurs aspirations<sup>1</sup>. »

#### 1.1 Les objectifs généraux

Dans le plan stratégique 2005-2008 du ministère du Conseil exécutif, duquel relève le Secrétariat à la jeunesse, il est indiqué que la Stratégie d'action jeunesse est élaborée et mise en œuvre dans le but suivant :

« Accroître l'efficacité et l'efficience des services destinés aux jeunes et susciter la création d'un environnement favorable à leur pleine participation<sup>2</sup>. »

Enfin, dans le Plan de modernisation 2004-2007 du gouvernement du Québec, il est indiqué que la Stratégie vise à :

« [é]tablir des passerelles entre les différents programmes offerts aux jeunes, afin que les jeunes Québécois n'aient plus à multiplier les démarches administratives et les interlocuteurs pour obtenir les services qui leur sont destinés.

Concrètement, le gouvernement veut faire en sorte que les programmes de soutien à la jeunesse aient une interface commune avec la clientèle qu'ils visent [...]. Il sera ainsi possible à un jeune d'effectuer le cheminement qui doit l'amener vers la réussite sans avoir à effectuer le parcours à obstacles que lui propose la bureaucratie actuelle<sup>3</sup>. »

---

1. Pour obtenir une description détaillée de la Stratégie, il faut se reporter au document officiel de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, Secrétariat à la jeunesse.

2. MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Plan stratégique 2005-2008*, p. 10.

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan de modernisation 2004-2007*, p. 71.

## 1.2 Les orientations, les choix stratégiques et les cibles de la Stratégie d'action jeunesse

La Stratégie d'action jeunesse est une stratégie gouvernementale multisectorielle. Elle privilégie cinq grandes orientations, pour lesquelles 13 choix stratégiques ont été retenus et 22 cibles ont été privilégiées.

Choix stratégiques	Cibles
<b>Orientation 1 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes</b>	
1. Favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie	1. S'assurer que l'école favorise plus efficacement l'acquisition de saines habitudes de vie ainsi que le développement d'habiletés personnelles et sociales chez les jeunes
2. Soutenir davantage les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société	2. Améliorer les services offerts aux enfants et aux familles en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse
3. Mieux lutter contre le suicide des jeunes	3. Inciter davantage les acteurs des milieux de vie des jeunes à s'impliquer dans la prévention du suicide
	4. Lutter plus efficacement contre le suicide chez les groupes de jeunes plus à risque
<b>Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des jeunes</b>	
4. Mieux prévenir le décrochage scolaire	5. Adapter les formations aux besoins des jeunes et mieux soutenir les élèves en difficulté
5. Ouvrir davantage l'école sur les milieux de vie	6. Ouvrir davantage l'école sur la communauté et en faire le pivot des services aux jeunes
6. Assurer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur	
<b>Orientation 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes</b>	
7. Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail	7. Mieux valoriser la formation professionnelle
	8. Renforcer la culture entrepreneuriale
	9. Améliorer la formation en matière de santé et de sécurité au travail
8. Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail	10. Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières
<b>Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société</b>	
9. Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie	11. Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec
	12. Mieux reconnaître l'implication des jeunes
	13. Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes
10. Favoriser le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région	14. Mieux soutenir les milieux les plus touchés par la migration

11. Accroître la présence des jeunes dans le monde	15. Favoriser le mentorat d'affaires international et le partage d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs.
	16. Mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à la coopération internationale et au développement durable
	17. Mieux sensibiliser les jeunes à la diversité de leurs milieux de vie afin de mieux les outiller pour s'ouvrir au monde
<b>Orientation 5 : Améliorer le soutien offert aux jeunes</b>	
12. Assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes	18. Adapter les services aux diverses réalités des jeunes
	19. Mieux soutenir les initiatives locales et régionales destinées aux jeunes
	20. Mieux informer les jeunes et les intervenants sur les services gouvernementaux
13. Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels	21. Favoriser un échange entre les générations et faciliter le transfert de connaissances
	22. Susciter un dialogue intergénérationnel sur la question du remboursement de la dette publique

Aux 22 cibles retenues sont associées 44 mesures principales, visées par l'évaluation, et 36 mesures dites complémentaires, non visées par l'évaluation. Ces 36 mesures complémentaires existaient déjà avant la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse; elles sont donc, en quelque sorte, un soutien à la présente stratégie.

### 1.3 Les ressources

Cette stratégie a nécessité de nouveaux investissements évalués à plus de 110 millions de dollars et attribués, essentiellement, aux 44 mesures principales, auxquelles s'ajoute la reconduction de plusieurs mesures destinées à la jeunesse québécoise. Au total, la Stratégie d'action jeunesse représente des investissements de plus d'un milliard de dollars.

Notons également la constitution d'une enveloppe de 5,75 millions de dollars qui permet de financer, entre autres, des projets nationaux ou de répondre à des besoins définis ultérieurement. Cette enveloppe sert également à l'évaluation de la Stratégie.

### 1.4 La mise en œuvre

Chaque mesure est sous la responsabilité d'un ou de plusieurs ministères et organismes. Certaines de ces mesures sont mises en œuvre en partenariat avec des organisations communautaires ou parapubliques.

### **1.5 Une démarche en concertation**

Pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie, le Secrétariat à la jeunesse peut compter sur la collaboration de plusieurs ministères et organismes (le comité interministériel) et sur celle des principaux groupes de la société civile qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent (entre autres, le comité des partenaires).

## Chapitre 2

### Le contexte du suivi et de l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse

Le gouvernement veut s'assurer que la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 répondra aux besoins des jeunes. C'est pourquoi il entend en faire le suivi et l'évaluation. Les objectifs de l'évaluation se définissent ainsi :

- évaluer la réalisation de chaque mesure de la Stratégie;
- évaluer globalement la réalisation de l'ensemble des mesures de la Stratégie;
- proposer des pistes de réflexion pour la prochaine Stratégie.

La démarche de suivi et d'évaluation s'appuie sur les structures de concertation déjà existantes. Le Secrétariat à la jeunesse travaille donc en collaboration avec le comité interministériel pour assurer le suivi du processus d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse. De même, pour s'assurer du meilleur éclairage possible sur la démarche et les outils, un comité d'évaluation a été formé; il est composé de professionnels rattachés à des ministères et organismes responsables d'au moins une mesure de la Stratégie et d'autres ministères et organismes qui agissent comme partenaires. Le tableau qui suit donne la composition du comité d'évaluation.

**Tableau de la composition du comité d'évaluation de la Stratégie d'action  
jeunesse 2006-2009**

Ministère ou organisme	Responsable ou partenaire
Culture, Communications et Condition féminine (MCCCF)	Responsable
Éducation, Loisir et Sport (MELS)	Responsable
Emploi et Solidarité sociale (MESS)	Responsable
Immigration et Communautés culturelles (MICC)	Responsable
Santé et Services sociaux (MSSS)	Responsable
Secrétariat à la jeunesse (SAJ)	Responsable
Services Québec	Responsable
Affaires municipales et Régions (MAMR)	Partenaire
Développement économique, Innovation et Exportation (MDEIE)	Partenaire
Justice du Québec	Partenaire
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Partenaire
Relations internationales (MRI)	Partenaire
Sécurité publique (MSP)	Partenaire
Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)	Observateur

## 2.1 Les enjeux du suivi et de l'évaluation

Dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) entend faire état de la situation des mesures et réalisations inscrites dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. D'ailleurs, il s'est engagé, dans le document de la Stratégie d'action jeunesse<sup>4</sup>, à faire l'évaluation de l'ensemble des mesures qu'elle contient.

Le suivi et l'évaluation de cette stratégie gouvernementale interministérielle constituent d'importants défis, autant du point de vue de l'objet d'évaluation que de celui de la démarche nécessaire à sa bonne mise en œuvre. Cette stratégie regroupe 44 mesures principales à géométrie variable et nécessite la participation d'un grand nombre de ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Cela suppose une stratégie d'évaluation structurante et innovatrice.

De manière générale, les différentes évaluations des mesures de la Stratégie d'action jeunesse doivent apporter une information stratégique aidant à la prise de décision. Ce faisant, elles doivent également s'assurer que ces mesures contribuent, de façon efficace et cohérente, à l'atteinte de l'objectif global de la Stratégie, à savoir mieux soutenir la réussite des jeunes et favoriser leur contribution au développement du Québec.

De manière ultime, les travaux doivent apprécier l'implantation, la pertinence, l'efficacité et les effets, de la Stratégie d'action jeunesse. **Ce bilan d'étape étant un suivi des mesures, il présente quelques résultats découlant des différentes mesures propres aux deux premières années de la Stratégie.**

## 2.2 L'objet du suivi et de l'évaluation

Le suivi et l'évaluation se rapportent aux 44 mesures principales<sup>5</sup> de la Stratégie d'action jeunesse. Conséquemment, les mesures complémentaires et les projets financés par l'enveloppe nationale n'en font pas partie. En ce qui concerne le Secrétariat à la jeunesse, le suivi et l'évaluation des mesures principales de la Stratégie sont prioritaires, notamment pour les raisons suivantes :

- ces mesures sont nouvelles ou alors elles sont bonifiées dans le contexte de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009;
- elles sont mises en œuvre à l'intérieur de la période couverte par la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

---

4. SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, p. 53.

5. Le tableau de l'annexe A énumère les mesures visées par le suivi et l'évaluation, et il indique les ministères et organismes responsables au sein du comité d'évaluation.

## 2.3 La stratégie de suivi et d'évaluation

Globalement, il est prévu que le suivi et l'évaluation se déroulent en quatre étapes.

- Étape I : Suivi des indicateurs.
- Étape II : État de réalisation des mesures.
- Étape III : Synthèse des résultats d'évaluation de programme.
- Étape IV : Bilan évaluatif des mesures de la Stratégie d'action jeunesse.

Les étapes I et II permettront de faire état de la réalisation de chaque mesure de la Stratégie. L'étape III fera l'inventaire des mesures qui ont déjà été évaluées dans les ministères et organismes pour en soutirer les résultats pouvant servir à l'évaluation de la Stratégie. L'étape IV permettra de porter un jugement global sur la réalisation de l'ensemble des mesures de la Stratégie et de proposer des pistes de réflexion pour la prochaine stratégie. Il est à noter que la prochaine Stratégie d'action jeunesse prendra en considération les résultats présentés dans le présent bilan. Elle prévoira, également, des mécanismes lui permettant d'adapter les mesures ou actions en fonction des résultats finaux de l'évaluation.

**Le présent bilan résulte des étapes I et II où chaque responsable qui siège au comité de suivi et d'évaluation a réussi une collecte d'information sur les mesures dans leur ministère ou organisme respectif, au cours de l'hiver et du printemps 2007-2008. Par conséquent, ces résultats on pu évoluer depuis la collecte de données. Certaines mesures peuvent aussi ne pas comporter de résultats parce que ces derniers n'étaient pas disponibles lors de la collecte. Ces mesures peuvent donc avoir eu des effets sur les jeunes mais ceux-ci étaient tout simplement en cours de compilation lors de la rédaction du bilan d'étape.**

## 2.4 Méthodologie du suivi

La méthodologie décrite ici a rapport aux étapes I et II qui font l'objet du présent bilan.

### Étape I : Suivi des indicateurs

Lors de la conception de la Stratégie d'action jeunesse, les ministères et organismes ont déterminé des indicateurs pour les mesures que l'on trouve dans le document portant sur la Stratégie d'action jeunesse<sup>6</sup>. Ces indicateurs ont ensuite été révisés et bonifiés, au début de l'année 2007, par le comité interministériel et le comité d'évaluation, afin de pouvoir s'assurer de leur concordance avec les mesures. Ainsi, certains indicateurs ont été ajoutés, modifiés ou retirés.

Les responsables des mesures au comité d'évaluation se sont assurés du suivi de ces indicateurs et de leur adéquation auprès des répondants de la mise en œuvre des mesures dans leur ministère ou organisme respectif; ensuite, ils ont transféré l'information dans un outil de suivi commun<sup>7</sup>.

---

6. Cette démarche visait l'établissement d'au moins deux indicateurs de résultat pour chaque mesure, et ce, à titre indicatif puisque cela dépend de la nature de la mesure. Certaines mesures peuvent comporter un seul indicateur, d'autres jusqu'à six.

7. Voir à l'annexe B le modèle de l'outil de suivi des mesures.

L'outil a permis de rapporter l'information sous une forme compatible et d'en favoriser la mise en commun. Pour chaque responsable, cette façon de faire a nécessité le contact avec les répondants de la mise en œuvre des mesures en cause. La nature des mesures pouvant différer, leur synthèse variait selon l'information disponible.

Cette première étape a permis de répondre à la préoccupation de rendre compte, de façon descriptive, de l'état d'avancement des mesures de la Stratégie. Des explications et des commentaires pour chaque indicateur complètent l'information.

## **Étape II : État de réalisation des mesures**

Tous les documents de suivi et de reddition de compte (bilans et rapports annuels, plans d'action avec résultats, etc.) relatifs aux mesures de la Stratégie ont été synthétisés à l'aide de l'outil de suivi afin de décrire la mise en œuvre des mesures et de qualifier leur état d'avancement. La nature des mesures pouvant différer, la synthèse de chacune variait aussi selon l'information disponible. Cette deuxième étape a permis de répondre à la préoccupation qui consiste à rendre compte de l'état d'avancement des mesures de la Stratégie.

Par ailleurs, au printemps 2008, de l'information provenant directement des responsables des mesures s'est ajoutée à l'information déjà collectée par les responsables siégeant au comité de suivi et d'évaluation.

## **Limites de la méthodologie**

Une telle collecte de données n'a pu se dérouler sur une courte période compte tenu du nombre de ministères et organismes participant à la démarche et du nombre de mesures visées par le suivi. Ainsi, l'information sur les indicateurs et sur l'état d'avancement des mesures peut déjà avoir évolué au moment du dépôt du bilan.

Souvent, les responsables siégeant au comité de suivi et d'évaluation doivent servir d'intermédiaire entre le comité et les responsables des mesures dans leur ministère ou organisme respectif. Cette situation peut non seulement engendrer des délais, mais aussi causer de l'interprétation dans les données. Parfois, l'information obtenue par l'outil de collecte et celle obtenue au printemps 2008 par les responsables des mesures eux-mêmes ont dû être confrontées lorsqu'elles ne concordaient pas parfaitement. L'outil de collecte a également pu engendrer de l'interprétation dans l'information demandée. Ce bilan étant le premier, des améliorations dans la stratégie de collecte de données pourront être apportées en cours de route.

## **Chapitre 3**

### **Les résultats, hiver et printemps 2007-2008**

Dans le présent chapitre, les résultats sont d'abord résumés pour chacune des cinq grandes orientations de la Stratégie d'action jeunesse. Par la suite, ce sont les résultats de chacune des mesures qui sont présentés. On peut alors voir de quel choix stratégique et de quelle cible la mesure découle, obtenir une brève description de celle-ci, connaître les ministères ou organismes responsables et leurs partenaires, constater les indicateurs retenus pour faire le suivi de la mesure, prendre connaissance des résultats prévus et obtenus en lien avec les indicateurs, voir l'état d'avancement de la mesure et les autres résultats s'il y a lieu. Rappelons que les résultats sont essentiellement descriptifs; aucun jugement n'est porté à cette étape-ci du déploiement des mesures. De plus, lorsque des résultats en lien avec les indicateurs sont absents, la raison en est qu'ils n'étaient pas encore disponibles au 30 juin 2008. Voici les constatations générales pour chacune des orientations.

#### **Orientation 1 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes**

Cette orientation est couverte par 9 mesures et elle fait intervenir plus de 28 catégories de partenaires différents, sans compter les partenaires venant des réseaux de plusieurs ministères ou organismes. Au printemps 2008, cinq mesures étaient en cours d'implantation, trois étaient complètement implantées et les services ou actions étaient en cours, et une était complètement implantée et l'activité ou l'action étaient terminées.

#### **Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des jeunes**

Cette orientation comprend 4 mesures et elle fait intervenir plus de 10 catégories de partenaires différents, sans compter les partenaires venant des réseaux de plusieurs ministères ou organismes. Au printemps 2008, deux mesures étaient en cours d'implantation, une était complètement implantée et les services ou actions étaient en cours, et une était au stade de la planification.

#### **Orientation 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**

Cette orientation comporte 8 mesures (11 mesures si l'on tient compte qu'une de celle-ci est subdivisée en 4) et elle fait intervenir plus de 30 catégories de partenaires différents, sans compter les partenaires venant des réseaux de plusieurs ministères et organismes. Au printemps 2008, huit mesures étaient en cours d'implantation, une était complètement implantée et les services ou actions étaient en cours, une était complètement implantée et l'activité ou l'action étaient terminées, et une était au stade de la planification.

#### **Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société**

Cette orientation comprend 16 mesures et elle fait intervenir plus de 38 catégories de partenaires différents, sans compter les partenaires venant des réseaux de plusieurs ministères et organismes.

Au printemps 2008, huit étaient complètement implantées et les services ou actions étaient en cours, cinq mesures étaient en cours d'implantation, deux étaient complètement implantées et l'activité ou l'action étaient terminées et, enfin, une était au stade de la planification.

#### **Orientation 5 : Améliorer le soutien offert aux jeunes**

Cette orientation est couverte par 7 mesures et elle fait intervenir plus de 17 catégories de partenaires différents, sans compter les partenaires venant des réseaux de plusieurs ministères et organismes. Au printemps 2008, deux mesures étaient en cours d'implantation, deux étaient complètement implantées et les services ou actions étaient en cours, deux étaient au stade de la planification et une était complètement implantée et l'activité ou l'action étaient terminées.

**Orientation 1 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes**

**Choix stratégique : Favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie**  
**Cible : S'assurer que l'école favorise plus efficacement l'acquisition de saines habitudes de vie ainsi que le développement d'habiletés personnelles et sociales chez les jeunes.**

<b>1.1. Mesure : Éliminer la malbouffe des écoles.</b>	
<b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement proposera aux commissions scolaires, aux écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux établissements d'enseignement collégial et universitaire une politique-cadre en matière d'alimentation qui leur permettra d'adapter leurs façons de faire de manière à offrir aux jeunes une saine alimentation.	
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère de la Santé et des Services sociaux. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; Fédération des commissions scolaires du Québec; Institut national de santé publique du Québec; Fédération des cégeps; Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.	
<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pourcentage de commissions scolaires possédant une politique locale pour une saine alimentation;</li> <li>• pourcentage d'écoles qui ont mis en place les composantes de la politique-cadre liées à une saine alimentation.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus en lien avec les indicateurs</b> Comme objectif, il a été établi que, d'ici à juin 2009, les 72 commissions scolaires du Québec auront adopté ou mis à jour une politique locale. Il est aussi souhaité que 80 % des écoles publiques aient mis en place les composantes de la politique-cadre liées à une saine alimentation.	<b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs</b> À venir. Des activités se sont déroulées, mais, au moment de la collecte de données, les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> La politique-cadre incorporant les impératifs liés aux objectifs de la mesure a été préparée, publiée, puis diffusée le 14 septembre 2007. À la suite de son adoption, les milieux scolaires bénéficient d'un soutien depuis octobre 2007. Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés ont commencé à préparer ou à mettre à jour leur politique locale, et plusieurs écoles ont modifié leur offre sur le plan alimentaire.	

**Choix stratégique : Favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie**  
**Cible : S'assurer que l'école favorise plus efficacement l'acquisition de saines habitudes de vie ainsi que le développement d'habiletés personnelles et sociales chez les jeunes**

1.2. Mesure : Déployer l'approche École en santé.	
<b>Description de la mesure et engagements</b> L'approche École en santé vise à assurer la cohésion, la complémentarité et la continuité des interventions de promotion de la santé et de prévention réalisées dans les écoles primaires et secondaires. Ainsi, le gouvernement appuiera davantage la promotion de saines habitudes de vie dans les écoles et, conformément à la réforme de l'éducation, le développement des compétences personnelles, sociales et scolaires. Il s'agit d'une approche concertée entre l'école, la famille et la communauté.	
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère de la Santé et des Services sociaux. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Institut national de la santé publique du Québec; Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux; agences de la santé et des services sociaux; directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; centres de santé et des services sociaux; commissions scolaires.	
<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pourcentage d'écoles mettant en œuvre l'approche École en santé;</li> <li>• pourcentage de commissions scolaires possédant un plan d'action sur la mise en œuvre de l'approche École en santé.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus en lien avec les indicateurs</b> La proportion de commissions scolaires qui se donnent un plan à la fin de l'exercice 2008 est de 50 %.	<b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs</b> À la fin de l'exercice 2007, la proportion des commissions scolaires qui s'étaient donné un plan s'élevait à 65 %.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> Un cadre de référence pour la mise en œuvre de l'approche École en santé a été préparé et diffusé. Des formations ont été offertes dans les milieux. Un peu plus de 400 établissements scolaires ont commencé à mettre en œuvre l'approche en question.	

**Choix stratégique : Favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie**  
**Cible : S/O**

<b>1.3. Mesure : Mieux saisir le phénomène de l'hypersexualisation</b>	
<b>Description de la mesure et engagements</b> La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFAFC), M <sup>me</sup> Carole Théberge, a confié au Conseil du statut de la femme le mandat de dresser un portrait de la situation. Le Conseil doit aussi suggérer des pistes d'action afin de soutenir les jeunes dans leur quête d'une sexualité saine, respectueuse, responsable et empreinte de rapports égalitaires entre les sexes.	
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Conseil du statut de la femme. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Conseil permanent de la jeunesse.	
<b>Résultats prévus</b> Dans la deuxième mesure du plan d'action qui découle de la politique gouvernementale intitulée Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, il a été établi que le Conseil du statut de la femme publie un avis et donne des recommandations sur le phénomène de la sexualisation de l'espace public (hypersexualisation) et ses effets sur les jeunes, et ce, avant la fin du plan d'action triennal 2007-2010.	<b>Résultats obtenus</b> L'avis du Conseil du statut de la femme a été rendu public le 11 juin 2008. Dix recommandations y sont faites au gouvernement en ce qui concerne la sexualisation de l'espace public.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M <sup>me</sup> Christine St-Pierre, a annoncé, le 16 juin 2008, une tournée de formation dans le contexte du projet intitulé Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation, en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal et les Young Women's Christian Associations (YWCA) de Montréal.	

**Choix stratégique : Soutenir davantage les jeunes qui éprouvent  
des difficultés à s'insérer dans la société**

**Cible : Améliorer les services offerts aux enfants et aux familles en vertu de la Loi  
sur la protection de la jeunesse**

**1.4. Mesure : Modifier la Loi sur la protection de la jeunesse**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement confirme son intention de modifier la Loi sur la protection de la jeunesse de façon à mieux assurer la protection des enfants pris en charge lorsque leur sécurité ou leur développement est menacé. Ces modifications viseront essentiellement :

- à s'assurer du caractère exceptionnel de l'intervention d'autorité de l'État, notamment en définissant avec plus de précision les motifs d'intervention et en inscrivant formellement les critères utilisés pour évaluer les signalements;
- à promouvoir le recours à des approches consensuelles, de manière à impliquer davantage les parents et les enfants dans la résolution de leurs problèmes;
- à favoriser la continuité et la stabilité pour les enfants placés afin d'éviter qu'ils aient à vivre de multiples déplacements;
- à concilier la protection des enfants et le respect de la vie privée; à moderniser les processus judiciaires.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Justice.

**Ministères et organismes partenaires :** Agences de la santé et des services sociaux; directeurs et directrices de la protection de la jeunesse; centres jeunesse; Centres de santé et de services sociaux; Chambre de la jeunesse; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse; Association des centres jeunesse du Québec; Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de signalements reçus ou retenus;
- nombre de déplacements vécus par les enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

En 2006-2007 : 67 780 signalement reçus et 31 713 signalement retenus

En 2007-2008 : 67 755 signalement reçus et 29 066 signalement retenus (résultats préliminaires)

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le projet de loi relatif à cette mesure a été adopté en juin 2006 et il est entré en vigueur le 9 juillet 2007, à l'exception de quelques articles.

Les exceptions sont les suivantes : les dispositions relatives à l'hébergement en unité d'encadrement intensif sont en vigueur depuis le 8 novembre 2007 et celles relatives à la tutelle entreront en vigueur le 7 juillet 2008.

Les dispositions relatives au registre des enfants ayant fait l'objet d'un signalement entreront en vigueur lorsque le système informatique sera prêt.

À la suite de l'adoption du projet de loi, un comité a été créé pour veiller à l'instauration des nouvelles modalités. Ce comité s'assure, notamment, de former les acteurs en cause sur les modifications apportées, de revoir l'organisation des services, de revoir la réglementation et d'élaborer un processus d'évaluation des répercussions découlant des modifications. Deux sous-comités de travail ont été formés; l'un porte sur la révision du *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse* et l'autre, sur l'évaluation des répercussions découlant des modifications apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse.

**Choix stratégique : Soutenir davantage les jeunes qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans la société**

**Cible : S/O**

<b>1.5. Mesure : Mieux prévenir l'itinérance chez les jeunes.</b>	
<p><b>Description de la mesure et engagements :</b>                  Le gouvernement proposera, au cours de l'année 2006-2007, un cadre de référence pour prévenir et contrer l'itinérance. Il y abordera explicitement la question des jeunes itinérants et celle des jeunes à risque de le devenir. Les mesures retenues seront mises en œuvre par les différents ministères et organismes qui interviennent auprès des jeunes en cause visés.</p>	
<p><b>Ministères et organismes responsables :</b> Ministère de la Santé et des Services sociaux.  <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Agences de la santé et des services sociaux; ministères et organismes qui interviennent auprès des jeunes en cause.</p>	
<p><b>Indicateur de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cadre de référence pour prévenir et contrer l'itinérance chez les jeunes.</li> </ul>	
<p><b>Résultats prévus en lien avec l'indicateur</b>                  Un cadre de référence pour prévenir et contrer l'itinérance chez les jeunes.</p>	<p><b>Résultats obtenus en lien avec l'indicateur</b>                  Le cadre a été adopté au printemps 2008.</p>
<p><b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b>                  La réalisation du cadre a été confiée à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal qui anime un groupe de travail réunissant des représentants de divers milieux interpellés par l'itinérance. Au Québec, les principaux acteurs en itinérance ont été interpellés pour la consultation. Il s'agit, entre autres, des associations et des ordres professionnels liés au réseau de la santé et des services sociaux, de plusieurs organismes communautaires concernés par l'itinérance, d'une dizaine de tables de concertation sur l'itinérance partout au Québec, de l'Institut national de la santé publique du Québec, du Centre de recherche sur l'itinérance, et de plusieurs autres organismes.                  Le ministère de la Santé et des Services sociaux intègre les commentaires recueillis au moment de la consultation et il poursuit ses travaux sur la préparation du cadre de référence. Quant à celui-ci, il a été soumis à une consultation qui a pris fin le 31 janvier 2008 et il a été adopté au printemps 2008.</p>	

**Choix stratégique : Mieux lutter contre le suicide des jeunes.  
Cible : Inciter davantage les acteurs des milieux de vie des jeunes  
à s'impliquer dans la prévention du suicide.**

**1.6. Mesure : Déployer des réseaux de sentinelles.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement du Québec investira 2,4 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour intensifier le déploiement de réseaux de sentinelles dans les milieux jeunesse.

Les sentinelles sont des personnes qui, en raison de leur travail, de leur implication bénévole ou de la place qu'elles occupent dans leur communauté entretiennent des liens privilégiés avec les jeunes. Elles sont susceptibles de recevoir leurs confidences et sont bien placées pour les aider.

La formation donnée à ces personnes leur permettra de reconnaître les signes de détresse chez les jeunes, de dépister ceux qui sont à risque et de les orienter vers les ressources appropriées.

Les milieux jeunesse visés par cette mesure sont les écoles secondaires, les cégeps, les universités, les carrefours jeunesse-emploi, les maisons de jeunes et les organismes qui s'occupent des jeunes de la rue.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Ministères et organismes partenaires :** Agences de la santé et des services sociaux; centres de santé et de services sociaux; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; Fédération des cégeps; Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec; écoles; cégeps; universités; organismes communautaires.

**Indicateur de résultats :**

- nombre de sentinelles formées dans les milieux jeunesse.

**Résultats prévus en lien avec l'indicateur**

Cinq sentinelles par milieu.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec l'indicateur n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

En septembre 2006, le ministère de la Santé et des Services sociaux a rendu public le cadre de référence en matière d'instauration de réseaux de sentinelles dont le but est de prévenir le suicide. En 2006-2007, il était prévu de donner de la formation aux formateurs dans les régions et aux responsables régionaux des réseaux et, en 2007-2008, il s'agissait d'établir des réseaux (formation des responsables locaux, élaboration de protocoles d'entente sur le fonctionnement des réseaux de sentinelles locaux ou régionaux, sensibilisation des milieux jeunesse).

Des activités sont en cours dans chacune des régions. L'année 2008-2009 sera essentiellement consacrée à former d'autres sentinelles dans les différentes régions du Québec. En janvier 2008, toutes les régions étaient en processus d'établissement des réseaux, et 95 personnes ont reçu la formation pour devenir sentinelles.

**Choix stratégique : Mieux lutter contre le suicide des jeunes.  
Cible : Lutter plus efficacement contre le suicide  
chez les groupes de jeunes plus à risque.**

**1.7. Mesure : Implanter des équipes multidisciplinaires en prévention du suicide dans tous les centres jeunesse.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement investira 3 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin que chaque centre jeunesse dispose d'une équipe d'intervention en matière de suicide, conformément à ce que prévoit le Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire. Les membres de ces équipes possèdent une expertise en santé mentale et sont des spécialistes en évaluation du potentiel suicidaire et en intervention auprès des jeunes à risque. À ce jour, près de la moitié des centres jeunesse compte sur une telle équipe.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Ministères et organismes partenaires :** Agences de la santé et des services sociaux; centres jeunesse.

**Indicateur de résultats :**

- nombre de centres jeunesse dotés d'une équipe multidisciplinaire.

**Résultats prévus en lien avec l'indicateur**

Les 16 centres jeunesse ont une équipe multidisciplinaire.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

16 centres jeunesse ont une équipe multidisciplinaire.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Il est également prévu que, dans chaque centre jeunesse, un gestionnaire ou un professionnel clinicien soit responsable de l'implantation de ces équipes dites de deuxième niveau.

L'ajout de personnel clinique, notamment du personnel infirmier et des psychologues, a été fait dans certaines équipes. Des ententes de collaboration avec les centres de santé et de services sociaux et les centres hospitaliers pour permettre la participation d'un membre du cadre médical (par exemple, médecin, pédopsychiatre) ont été conclues. Certaines régions éprouvent des difficultés à recruter des médecins, ce qui occasionne une composition d'équipes qui varie à certaines périodes de l'année.

**Choix stratégique : Mieux lutter contre le suicide des jeunes.**

**Cible : S/O**

**1.8. Mesure : Mieux prévenir le suicide chez les jeunes gais et lesbiennes**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement étudiera les recommandations émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ) concernant la prévention du suicide chez les jeunes gais et lesbiennes. Ces recommandations s'inspireront des travaux portant sur l'homophobie réalisés par des représentants du gouvernement et du milieu communautaire. Rappelons que ce groupe a notamment pour mandat d'examiner les mesures institutionnelles existantes afin de trouver les moyens de mieux répondre aux besoins constatés. La Commission remettra son rapport en 2006.

**Ministères ou organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères ou organismes partenaires :** Ministère de la Santé et des Services sociaux; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

**Indicateur de résultats :**

- prise en considération des recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le rapport final du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Résultats prévus en lien avec l'indicateur**

La prise en considération des recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le rapport final du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

Le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux, déposé en juin 2007, prend en considération les recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse contenant les recommandations a été rendu public le 6 mars 2007. Dans le contexte du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse, le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait inclure des mesures visant les jeunes à minorité sexuelle.

## Choix stratégique : Mieux lutter contre le suicide des jeunes.

Cible : S/O

<b>1.9. Mesure : Mieux prévenir le suicide chez les jeunes autochtones.</b>	
<b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement analysera les recommandations qui se dégageront du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations (FSPN) en matière de prévention et de lutte contre le suicide chez les jeunes autochtones. Ce forum se tiendra en 2006. L'analyse des recommandations sera réalisée en partenariat avec la Table de concertation sur les problématiques de crises sociales dans les communautés des Premières Nations du Québec.	
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Secrétariat à la jeunesse; ministère de la Santé et des Services sociaux; Santé Canada; Table de concertation sur les problématiques de crises sociales dans les communautés des Premières Nations du Québec. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Forum socio-économique des Premières Nations.	
<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• soutien financier obtenu après les recommandations du Forum Social sur les Premières Nations;</li><li>• soutien technique obtenu après les recommandations du Forum Social sur les Premières Nations.</li></ul>	
<b>Résultats prévus en lien avec les indicateurs</b> Soutien financier et technique.	<b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs</b> En ce qui concerne le soutien financier, le gouvernement fédéral attribuera 3,8 millions de dollars répartis sur quatre ans pour les investissements en amont dans le contexte de la stratégie nationale en matière de prévention du suicide chez les jeunes autochtones au Québec.  Quant au gouvernement provincial, il investira, sur trois ans, 150 000\$ pour le poste de coordonnateur APNQL, 150 000\$ pour le poste de coordonnatrice Femmes autochtones, 44 000\$ pour le site Internet APNQL, 150 000\$ pour le Regroupement des centres d'amitié autochtones et 650 000\$ pour un coordonnateur en loisir et sport.  En ce qui concerne le soutien technique, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est engagé à favoriser le transfert de connaissances et d'expertise aux personnes exerçant un rôle d'intervention dans les communautés.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> À la suite de la tenue du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations et des recommandations des représentants des jeunes autochtones, plusieurs financements ont été accordés de la part du Secrétariat à la jeunesse. Voici quelques-uns de ces engagements, sur trois ans : <ul style="list-style-type: none"><li>• financement d'un poste de coordonnateur régional jeunesse au Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) (150 000\$);</li><li>• financement d'un poste de coordonnatrice jeunesse au sein de l'organisme Femmes autochtones du Québec (150 000\$);</li><li>• financement de la mise sur pied d'un site Internet sous la responsabilité du coordonnateur régional jeunesse de l'APNQL (44 000\$);</li><li>• financement du Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec (150 000\$);</li><li>• mise sur pied d'un programme d'aide financière pour l'embauche de coordonnateurs en loisir et sport et d'implication communautaire et citoyenne dans différentes communautés autochtones, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (650 000\$).</li></ul>	

**Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des jeunes**

**Choix stratégique : Mieux prévenir le décrochage scolaire.  
Cible : Adapter les formations aux besoins des jeunes  
et mieux soutenir les élèves en difficulté.**

<b>2.1. Mesure : Proposer des parcours de formation diversifiés au secondaire.</b>	
<p><b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement diversifie les parcours scolaires au deuxième cycle du secondaire afin de les adapter aux besoins des jeunes. Les élèves pourront ainsi choisir un parcours de formation axée sur l'emploi ou un parcours de formation générale.</p> <p>Le parcours de formation axée sur l'emploi, qui débutera en septembre 2007, comportera deux volets : la formation préparatoire au travail et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. La première est d'une durée de trois ans, tandis que la seconde s'étale sur une seule année. Ces deux formations, accessibles aux jeunes de 15 ans et plus, seront offertes selon une formule d'alternance travail-études. Elles leur permettront de poursuivre à la fois une formation générale et une formation pratique.</p> <p>Pour ce qui est du parcours de formation générale, les élèves auront à choisir entre le parcours habituel et un « parcours appliqué » offrant une formation axée davantage sur des apprentissages concrets et répondant mieux aux besoins de certains d'entre eux. Ce nouveau parcours se caractérisera, notamment, par une démarche d'orientation obligatoire et des activités portant sur des applications technologiques et scientifiques.</p> <p>Pour leur part, les cours optionnels permettront, par exemple, d'explorer la formation professionnelle et de se familiariser avec l'entrepreneuriat. À cet effet, les outils développés dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse feront partie des stratégies déployées. Le gouvernement concrétisera ainsi sa volonté d'assouplir le cursus scolaire des élèves et de leur offrir davantage de choix.</p>	
<p><b>Ministère et organismes responsables :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et commissions scolaires. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> s. o.</p>	
<p><b>Indicateur de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pourcentage des commissions scolaires qui offrent des parcours au secondaire.</li> </ul>	
<p><b>Résultats prévus en lien avec l'indicateur</b> 100% des commissions scolaires offrira les deux parcours aux élèves du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire en 2008-2009, l'un étant axé sur l'emploi et l'autre, sur la formation générale.</p>	<p><b>Résultats obtenus en lien avec l'indicateur</b> À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec l'indicateur n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.</p>
<p><b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> L'élaboration et l'adoption des parcours sont faites et la formation du personnel enseignant a débuté. Les parcours seront offerts sur une base obligatoire par toutes les commissions scolaires à l'automne 2008 en vertu du Règlement sur le régime pédagogique.</p>	

**Choix stratégique : Mieux prévenir le décrochage scolaire.  
Cible : Adapter les formations aux besoins des jeunes  
et mieux soutenir les élèves en difficulté.**

**2.2. Mesure : Offrir un soutien accru pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).**

**Description de la mesure et engagements**

L'augmentation de l'aide aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage a été la priorité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport lors des dernières négociations des conventions collectives du personnel enseignant. L'entente qui a été conclue fait en sorte que ces élèves pourront désormais bénéficier d'un meilleur encadrement et, surtout, d'une intervention rapide.

Au terme des trois prochaines années, cette entente aura permis de recruter quelque 1 200 orthopédagogues et enseignants ressources et d'engager des professionnels de soutien ou de les maintenir en emploi malgré la décroissance de l'effectif scolaire.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; commissions scolaires.

**Ministères et organismes partenaires :** s. o.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre d'enseignants-orthopédagogues (au primaire);
- nombre d'enseignants ressources (au secondaire).

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**  
Pour l'année 2006-2007, l'objectif prévoyait la création de 400 postes d'enseignants orthopédagogues et de 300 postes d'enseignants ressources.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**  
Dans les faits, ce sont 428 postes d'enseignants orthopédagogues au primaire et 310 postes d'enseignants ressources qui ont été ajoutés en 2006-2007.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Les sommes prévues pour les deux premières années scolaires de l'application de la mesure, soit 2006-2007 et 2007-2008, ont été versées. Il y a eu embauche de ressources par les commissions scolaires.

Il importe de noter que, généralement, les commissions scolaires investissent plus que les budgets alloués par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour offrir des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

En ce qui concerne l'année scolaire 2007-2008, une collecte d'information est en cours.

**Choix stratégique : Mieux prévenir le décrochage scolaire.  
Cible : Adapter les formations aux besoins des jeunes  
et mieux soutenir les élèves en difficulté.**

<b>2.3. Mesure : Augmenter le temps d'enseignement au primaire.</b>	
<b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement fait passer le temps d'enseignement au primaire de 23 heures 30 minutes à 25 heures par semaine. Ainsi, les élèves disposeront de plus de temps pour l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, dès la première année. Celui qui sera consacré à l'éducation physique et à la santé, de même qu'à l'enseignement des arts, sera également augmenté.	
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; commissions scolaires. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> s. o.	
<b>Indicateur de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>nombre d'heures d'enseignement additionnelles par semaine au primaire.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus en lien avec l'indicateur</b> Faire passer le temps d'enseignement de 23,5 heures par semaine à 25 heures.	<b>Résultats obtenus en lien avec l'indicateur</b> Le temps d'enseignement est passé de 23,5 heures par semaine à 25 heures.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> Les activités prévues pour mettre en œuvre cette mesure ont été accomplies, c'est-à-dire le versement des sommes nécessaires aux commissions scolaires, la modification du Régime pédagogique du primaire et l'adaptation de l'organisation des services d'enseignement en conséquence. La mesure est achevée depuis septembre 2006.	

**Choix stratégique : Ouvrir davantage l'école sur les milieux de vie.  
Cible : Ouvrir davantage l'école à la communauté et en faire  
le pivot des services aux jeunes.**

**2.4. Mesure : Soutenir le développement de l'école communautaire.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement s'engage à donner suite au rapport sur le développement de l'école communautaire relativement à certaines actions concourant à soutenir le milieu scolaire en ce sens. De ce nombre, mentionnons :

- la publication d'un document de référence à l'intention du milieu scolaire et des communautés pour soutenir le développement de l'école communautaire;
- la réalisation d'un portrait de la situation quant au regroupement de services publics dans les établissements scolaires afin de mieux cerner les avantages et les contraintes qui s'y rattachent et de diffuser des expériences positives d'ouverture de l'école à la communauté.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Ministères et organismes partenaires :** Fédération des commissions scolaires du Québec; ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère des Affaires municipales et des Régions; ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; municipalités; municipalités régionales de comté.

**Indicateurs de résultats :**

- date de publication du document de référence;
- date de publication d'une vue d'ensemble de la situation.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Afin de pouvoir respecter les dispositions de la mesure, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a prévu la réalisation d'un état de la situation, de même que l'élaboration et la publication d'un document de référence sur l'école communautaire. Au printemps 2008, un chargé de projet a été embauché pour l'élaboration du document de référence.

**Orientation 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**

**Choix stratégique : Améliorer la préparation des jeunes  
en vue de leur participation au marché de travail.  
Cible : Mieux valoriser la formation professionnelle.**

<p><b>3.1. Mesure : Intensifier la valorisation de la formation professionnelle auprès des jeunes, des parents et du personnel scolaire.</b></p>	
<p><b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement consacrera 1,2 million de dollars de plus au cours des trois prochaines années pour mieux faire connaître les divers métiers liés à la formation professionnelle et les perspectives d'emplois qui y sont associées.</p> <p>Les activités réalisées à cette fin s'adresseront plus particulièrement aux parents, aux jeunes et au personnel scolaire. Elles prendront diverses formes, telle une pièce de théâtre itinérante abordant la thématique du choix de carrière et la possibilité d'exercer un métier spécialisé.</p>	
<p><b>Ministères et organismes responsables :</b> Fédération des commissions scolaires du Québec. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Carrefours jeunesse-emploi; établissements scolaires et établissements de formation générale aux adultes; Manufacturiers et exportateurs du Québec; entreprises privées; comités sectoriels de main-d'œuvre.</p>	
<p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de jeunes participants aux pièces de théâtre;</li> <li>• nombre de jeunes participants aux portes ouvertes;</li> <li>• nombre d'organismes (commissions scolaires, écoles, carrefours jeunesse-emploi) participant aux pièces de théâtre;</li> <li>• nombre d'organismes (entreprises) participant aux portes ouvertes;</li> <li>• nombre de pièces de théâtre réalisées;</li> <li>• nombre de portes ouvertes réalisées.</li> </ul>	
<p><b>Résultats prévus en lien avec les indicateurs</b> En 2006-2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 500 jeunes pour les portes ouvertes et les pièces de théâtre;</li> <li>▪ 100 écoles ou carrefours jeunesse-emploi engagés dans les projets;</li> <li>▪ 150 entreprises participantes aux portes ouvertes;</li> <li>▪ 100 représentations de la pièce de théâtre;</li> <li>▪ 225 portes ouvertes.</li> </ul>	<p><b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs</b> En 2006-2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ environ 200 élèves ont assisté aux pièces de théâtre;</li> <li>▪ 4 313 élèves ont participé aux portes ouvertes;</li> <li>▪ 43 commissions scolaires et 107 écoles et carrefours jeunesse-emploi ont pris part à l'organisation de la pièce de théâtre;</li> <li>▪ 116 entreprises ont participé aux portes ouvertes;</li> <li>▪ 90 représentations de la pièce de théâtre;</li> <li>▪ 192 portes ouvertes.</li> </ul>

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Pendant l'exercice 2006-2007, un certain nombre d'activités organisées par les commissions scolaires et les établissements ont été accomplies et elles se sont poursuivies durant l'année 2008. Ces activités comprenaient trois volets : des pièces de théâtre, des portes ouvertes chez des manufacturiers et un projet de valorisation de la formation professionnelle par la présentation d'un film au personnel des écoles secondaires et aux parents.

**Choix stratégique : Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché de travail.**

**Cible : Renforcer la culture entrepreneuriale au Québec.**

<p><b>3.2. Mesure : Prolonger et bonifier le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.</b></p>	
<p><b>Description de la mesure et engagements</b>                  Fort de la participation de quelque 50 000 jeunes et intervenants socioéconomiques au Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, le gouvernement investira plus de 17 millions de dollars pour le prolonger et le bonifier jusqu'en mars 2009. Il devait se terminer en mars 2007. Cette somme servira principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ajouter, majoritairement en région, douze agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et sept agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif;</li> <li>• développer des outils pédagogiques en entrepreneuriat pour le réseau scolaire anglophone;</li> <li>• développer des partenariats avec les réseaux d'affaires pour favoriser le développement de la culture et de la relève entrepreneuriale.</li> </ul> <p>Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse consiste en une série de mesures visant le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. Il est réalisé en étroite collaboration avec les leaders du réseau québécois de l'entrepreneuriat jeunesse.</p>	
<p><b>Ministères et organismes responsables :</b> Secrétariat à la jeunesse.  <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Réseau québécois de l'entrepreneuriat jeunesse; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.</p>	
<p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pourcentage de mesures prolongées;</li> <li>• nombre de nouvelles mesures créées;</li> <li>• évolution de l'intention d'entreprendre chez les jeunes (GEM)*.</li> </ul>	
<p><b>Résultats prévus en lien avec les indicateurs</b>                  Prolonger les 24 mesures (26 si l'on tient compte du fait qu'une mesure est divisée en 3).</p>	<p><b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs :</b>                  En totalité, les mesures ont été prolongées, soit 24 mesures (26 si l'on tient compte du fait qu'une mesure est divisée en 3).                  Trois nouvelles mesures ont été adoptées : CRÉAVENIR, Synergie entreprise, Équipes junior Québec.                  Évolution de l'intention d'entreprendre au Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en 2002, 7,6 %;</li> <li>▪ en 2003, 8,8 %;</li> <li>▪ en 2004, 12,5 %;</li> <li>▪ en 2005, 13,6 %;</li> <li>▪ en 2006, 16,5 %.</li> </ul>

### **État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le premier plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse propose la mise en place de différentes mesures qui s'articulent autour de la mise à contribution de l'école, de la création d'un environnement favorable, ainsi que de la diffusion, auprès des jeunes entrepreneurs, de stratégies efficaces. En majorité, les 26 mesures s'adressent directement aux jeunes et leur réalisation s'appuie sur la compétence de partenaires qui ont pour tâche de les mettre en place sous la coordination du Secrétariat à la jeunesse. En très grande majorité, elles ont été mises en œuvre.

Près de 17 millions de dollars ont été consacrés à la bonification et au prolongement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Entre autres, cela a permis l'ajout de 23,5 nouveaux agents dont le mandat est de promouvoir la culture entrepreneuriale. Selon une évaluation en cours, les résultats prévus ont généralement été atteints et parfois, même, les objectifs ont été dépassés.

\* Le GEM est un projet de recherche du Global Entrepreneurship Research Association (GERA), le plus important consortium de chercheurs de la planète dans le domaine de l'entrepreneuriat. Il dirige la section canadienne de cette recherche dont l'objectif consiste à mesurer l'activité entrepreneuriale des populations de divers pays et d'en tirer des analyses à l'échelle nationale.

**Choix stratégique : Améliorer la préparation des jeunes  
en vue de leur participation au marché de travail.  
Cible : Renforcer la culture entrepreneuriale au Québec.**

**3.3. Mesure : Contribuer à la mise sur pied d'un fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs (CRÉAVENIR).**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement collaborera avec le Mouvement Desjardins afin de promouvoir le programme CRÉAVENIR DESJARDINS visant à soutenir les projets d'entrepreneurs de 18 à 35 ans non admissibles à un type de financement traditionnel. Les caisses qui y participeront mettront à la disposition de ces jeunes un fonds limité pouvant leur donner accès à un prêt sans intérêt ou à une subvention nécessaire au démarrage ou au maintien du fonds de roulement de leur entreprise. D'autres partenaires s'impliqueront en fournissant aux promoteurs les outils nécessaires à la réussite de leur projet. La contribution gouvernementale s'élèvera à 175 000 \$ au cours des trois prochaines années.

**Ministères et organismes responsables :** Mouvement Desjardins.

**Ministères et organismes partenaires :** Fédération des Caisses Desjardins; Association des centres locaux de développement du Québec; Fédération des coopératives de développement régional du Québec; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Secrétariat à la jeunesse.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de projets d'entrepreneurs de 18 à 35 ans soutenus;
- nombre de Caisses Desjardins participantes.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2007, le programme CREAVENIR est étendu à l'ensemble des Caisses Desjardins. Au début de l'année 2008, un total de 21 projets de jeunes entrepreneurs ont été soutenus par le projet CREAVENIR. Près de 61 Caisses Desjardins (réparties entre 4 régions, dont 12 municipalités régionales de comté) ont fourni un prêt ou une subvention à un projet dans le contexte du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Idéalement, le programme CREAVENIR devrait avoir une durée minimale de trois ans dans la mesure où il comble un besoin financier reconnu par les Caisses Desjardins et leur milieu. D'après les premières expériences, les conditions de succès révèlent qu'il est préférable que le programme soit soutenu par plusieurs caisses d'un même secteur ou micromarché, d'une même municipalité régionale de comté ou arrondissement de quartier. Plus le nombre de caisses qui participent est élevé, plus les sommes disponibles pour les prêts et les subventions sont importantes, ce qui accroît la possibilité de soutenir un plus grand nombre de projets.

De plus, il semble primordial que les partenaires maintiennent, comme territoire de diffusion, la municipalité régionale de comté ou l'arrondissement de quartier comme cela a été établi au début du projet.

CREAVENIR favorise le partenariat, notamment à l'échelle locale, où chaque acteur du domaine contribue, selon ses valeurs et sa mission, au soutien des jeunes entrepreneurs, et complète l'offre de services des caisses pour les jeunes entrepreneurs. Le plus grand défi consiste à pérenniser les entreprises dont les jeunes ont eu l'initiative. Conscients de cet enjeu, les partenaires, tels que les centres locaux de développement et les coopératives de développement régional, ont mis en place un dispositif de suivi des jeunes entrepreneurs et de conseil à leur égard, notamment en matière fiscale et managériale.

**Choix stratégique : Améliorer la préparation des jeunes  
en vue de leur participation au marché de travail.**

**Cible : Améliorer la formation en matière de santé et de sécurité au travail.**

<b>3.4. Mesure : Élaborer un plan d'action visant à donner aux jeunes une formation scolaire en santé et sécurité au travail.</b>	
<b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement annonce qu'il met sur pied un comité qui aura pour mandat d'élaborer un plan d'action en continuité des actions entreprises dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial en matière de santé et sécurité au travail.	
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Secrétariat à la jeunesse <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et réseau scolaire; Commission de la santé et de la sécurité au travail; Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec; Conseil du patronat du Québec; Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail, Fédération des commissions scolaires du Québec.	
<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• date de l'élaboration du plan d'action;</li> <li>• date de la mise en œuvre du plan d'action.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus en lien avec les indicateurs</b> Au début de l'année scolaire 2008 : préparer un coffre à outils d'activités pédagogiques. Au printemps 2008 : préparer un plan de communication. En septembre 2008 : mettre en œuvre, dans le réseau scolaire, la formation en santé et sécurité au travail.	<b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs</b> Des outils comportant un aspect pédagogique appuyé par des ressources documentaires ont été préparés en février 2008.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> Les rencontres du comité chargé de l'élaboration du plan d'action ont permis de rendre compte du plan d'action et d'une campagne de promotion effectuée par la Commission des normes du travail pour informer les jeunes de leurs droits et obligations. Le plan d'action a démontré l'existence de trois voies permettant de rejoindre les jeunes, tout en axant la priorité sur ceux qui sont le plus près de l'emploi. Ainsi, il serait possible de les rejoindre par les formations du 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (formation préparatoire à l'emploi et formation à un métier semi-spécialisé), par le parcours de formation générale ou par le parcours de formation générale appliquée; par les domaines généraux de formation au primaire et au secondaire et par la vie sociale étudiante; par le conseil des étudiants ou par les parents.	

Des outils comportant un aspect pédagogique ont été préparés et prennent la forme de situations d'apprentissage et d'évaluation d'activités de capsules d'information. Ces outils sont le fruit d'une étroite collaboration entre les responsables de la discipline venant de la Direction générale de la formation générale des jeunes et de la Direction de la prévention et de l'intervention section Action jeunesse de la Commission de la Santé et de la Sécurité du travail du Québec.

D'ici à la fin de l'exercice financier 2008, il a été prévu, par le comité en charge de l'élaboration du plan d'action, de présenter des éléments de la démarche et des contenus orientés sur la santé et sécurité au travail, comme les intègrent les différents véhicules.

En septembre 2008, la formation en santé et sécurité au travail sera mise en œuvre dans le réseau scolaire, auprès des personnes engagées dans le processus, et auprès des élèves et de leurs parents. Un cours obligatoire d'éducation physique et de santé, qui vise les élèves du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, ainsi qu'un guide pédagogique et un DVD sur l'intégration des notions de prévention des accidents en rapport avec la manutention d'objets lourds seront lancés. Le programme Exploration de la formation professionnelle sera lancé pour sensibiliser au marché du travail et à la santé et sécurité au travail, et pour apporter des notions qui leur sont liées.

Compte tenu du bon déroulement des activités prévues à l'intérieur de la mesure, ainsi que de la fluidité de la collaboration entre les partenaires de la mise en œuvre, d'ici à septembre 2008 toutes les activités pédagogiques seront opérationnelles et l'on procédera à la mise en œuvre, dans le réseau scolaire, de la formation en santé et sécurité au travail.

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

<b>3.5. Mesure : Mettre en œuvre un chantier d'accompagnement des 16-24 ans qui connaissent des difficultés particulières.</b>
<b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement mettra en œuvre un vaste chantier d'accompagnement vers l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle à l'intention des 16-24 ans qui risquent de décrocher, qui l'ont fait ou qui sont sans emploi. Cette mesure comprend quatre sous-mesures : Alternative jeunesse (fiche 3.5.1); une mesure d'accompagnement à l'intention des 18-24 ans (fiche 3.5.2); une mesure d'accompagnement à l'intention des jeunes de 16 et 17 ans (fiche 3.5.3); des alliances entre partenaires (fiche 3.5.4).
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Carrefours jeunesse-emploi. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; organismes communautaires.
<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• nombre de jeunes prestataires de l'assistance sociale;</li><li>• durée des prestations de l'assistance sociale.</li></ul>
<b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs</b> À la fin de l'année 2006, le nombre de jeunes prestataires de l'assistance sociale s'élève à 37 657 et, en décembre 2007, il s'élève à 35 910. À la fin de l'exercice financier 2007, les jeunes adultes de moins de 25 ans affichaient des durées de présence cumulative de vingt-huit mois en moyenne, soit plus de deux ans.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> Le programme d'assistance sociale inclut les programmes d'aide financière de dernier recours et le programme Alternative jeunesse. Les programmes d'aide financière de dernier recours incluent le programme d'aide sociale et le programme de solidarité sociale, à savoir les jeunes ayant des contraintes importantes dans l'emploi. Ainsi, parmi l'ensemble de la population du Québec, les jeunes âgés de moins de 25 ans prestataires du programme d'aide financière de dernier recours et des programmes Alternative jeunesse ou Solidarité jeunesse sont comptés ici.  À la fin de 2007, une baisse du nombre de jeunes (1 747 en moins) prestataires de l'assistance sociale a été observée, puisqu'ils étaient 37 657 à la fin de 2006. La part des jeunes de moins de 25 ans bénéficiant d'une aide gouvernementale pour l'emploi est donc en baisse lente, bien qu'elle soit constante depuis 2005. Toutefois, d'autres facteurs socio-économiques, tels que la croissance ou la baisse du taux de chômage, peuvent expliquer cette tendance.

Parmi l'ensemble de la population du Québec de moins de 25 ans, la proportion des jeunes de moins de 25 ans prestataires du programme d'aide financière de dernier recours et des programmes Alternative jeunesse ou Solidarité jeunesse est de 5,4 %. Cette situation traduit une légère baisse puisqu'en 2005, ce taux était de 5,6 %. On note que le taux d'assistance varie peu malgré la baisse de la participation, en nombre absolu, aux programmes de dernier recours.

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

<b>3.5.1. Mesure : Alternative jeunesse.</b>	
<p><b>Description de la mesure et engagements</b>            Le programme Alternative jeunesse, moteur de ce chantier, fera en sorte que tout jeune Québécois qui en a les capacités pourra occuper un emploi, retourner aux études ou participer à des activités au sein d'organismes communautaires. Il permettra de déployer une approche d'intervention globale autant en ce qui a trait aux mesures, programmes et services offerts qu'au regard des besoins et des statuts des jeunes.</p>	
<p><b>Ministères et organismes responsables :</b> Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Carrefours jeunesse-emploi.  <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; organismes communautaires.</p>	
<p><b>Indicateur de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de jeunes de moins de 25 ans participant au programme Alternative jeunesse.</li> </ul>	
<p><b>Résultats prévus en lien avec l'indicateur</b>            Pour l'année 2007-2008, 4 900 participants au programme Alternative jeunesse.</p>	<p><b>Résultats obtenus en lien avec l'indicateur</b>            En 2007-2008, 6 458 participants au programme Alternative jeunesse.</p>
<p><b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b>            Le programme Alternative jeunesse est offert, depuis avril 2007, dans les centres locaux d'emploi du Québec (CLE). Parmi les services offerts aux jeunes dans le programme Alternative jeunesse, on compte les services d'aide à l'emploi, les projets de préparation à l'emploi qui regroupent les volets Jeunes en action, Entreprises d'insertion, Jeunes volontaires et Stage à l'étranger, les subventions salariales ainsi que le Soutien aux travailleurs autonomes.</p> <p>À la fin de l'exercice 2006-2007, près de 3 078 jeunes étaient inscrits au programme Alternative jeunesse. Au 28 mars 2008, le nombre de participants qui ont été rejoints s'élève à 6 458, alors que l'objectif était de 4 900 pour l'année 2007-2008.</p>	

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent**

**des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

<b>3.5.2. Mesure : Une mesure d'accompagnement à l'intention des 18-24 ans (Jeunes en action).</b>
<b>Description de la mesure et engagements</b> S'inspirant des expériences réalisées dans le cadre du programme Solidarité jeunesse, le gouvernement du Québec entend mettre en application, dans le cadre de ce chantier, une nouvelle mesure d'accompagnement à l'intention des 18-24 ans et de la développer en collaboration avec le RCJEO. Cette mesure touchera les jeunes de ce groupe d'âge aptes au travail mais éloignés du marché de l'emploi et ceux qui reçoivent depuis plusieurs mois des prestations d'assistance-emploi. Une attention particulière sera aussi portée aux jeunes mères monoparentales du même âge qui sont prestataires de l'assistance-emploi.
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; carrefours jeunesse-emploi. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; organismes communautaires.
<b>Indicateur de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• nombre de jeunes de moins de 25 ans rejoints par Jeunes en action.</li></ul>
<b>Résultats obtenus en lien avec l'indicateur</b> Au 31 mars 2008, le nombre de jeunes qui participaient au programme Jeunes en action s'élevait à 2 795.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> En cours d'instauration depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2007, la mesure Jeunes en action a été mise au point en collaboration avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec et elle prend assise sur les forces du Programme Solidarité jeunesse (volontariat, approche personnalisée, continuité de services et partenariat). Sa mise en œuvre a été confiée aux 110 carrefours jeunesse-emploi et à 5 organismes spécialisés en développement de l'employabilité, soit, à Québec, la Maison Dauphine de Québec et, à Montréal, le Programme d'organisation au travail (POT), Intégration jeunesse, Opération placement jeunesse et Hébertjeunes.  En l'absence de l'expérience tirée de projets pilotes Jeunes en action, il a été convenu que l'année 2007-2008 serait considérée comme une année d'implantation au cours de laquelle des ajustements seraient apportés au fur et à mesure des problèmes éprouvés. L'année 2008-2009 sera une année de consolidation et de validation. Ainsi, d'avril à juillet 2007, 197 jeunes commençaient une nouvelle participation à la mesure. Dès juillet 2007, le plan d'action pour un recours optimal à la mesure Jeunes en action a été mis en place conjointement avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec.

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

<p><b>3.5.3. Mesure : Mesure d'accompagnement des 16-17 ans (IDEO).</b></p>	
<p><b>Description de la mesure et engagements</b>  Toujours dans la même perspective d'accompagner les jeunes, le gouvernement développera une mesure complémentaire destinée aux 16 et 17 ans, en collaboration avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Pour prévenir le recours à l'assistance-emploi, il misera sur une intervention centrée sur la persévérance scolaire et l'orientation professionnelle des jeunes qui risquent d'abandonner leurs études ainsi que sur la mise en mouvement de ceux qui l'ont déjà fait, en leur proposant diverses activités (exploration du marché du travail, première expérience d'emploi, stage). Dix millions de dollars additionnels seront donc investis dans ce projet au cours des trois prochaines années.</p>	
<p><b>Ministères et organismes responsables :</b> Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Carrefours jeunesse-emploi.  <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; organismes communautaires.</p>	
<p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de partenaires impliqués;</li> <li>• nombre de jeunes accompagnés (ententes signées);</li> <li>• nombre de retours en emploi;</li> <li>• nombre de retours en formation.</li> </ul>	
<p><b>Résultats prévus en lien avec les indicateurs</b></p> <p><b>Indicateurs</b>  Prévision pour l'année 2007-2008</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenaires impliqués : 1 742.</li> <li>▪ Nombre d'ententes signées avec les jeunes : 2 623.</li> <li>▪ Nombre de jeunes ayant intégré un emploi : 653.</li> <li>▪ Nombre de retour en formation : 590.</li> </ul>	<p><b>Résultats obtenus en lien avec les indicateurs</b></p> <p><b>Indicateurs</b>  Taux de réalisation au 31 mars 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenaires impliqués : 1 492, soit 86 %.</li> <li>▪ Nombre d'ententes signées avec les jeunes : 1 981, soit 76 %.</li> <li>▪ Nombre de jeunes ayant intégré un emploi : 494, soit 76 %.</li> <li>▪ Nombre de retour en formation : 209, soit 35 %.</li> </ul>
<p><b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b>  En cours d'implantation, cette mesure a déjà permis la participation de 86 % des partenaires sollicités dans les milieux.</p>	

Pour être à même de soutenir la jeunesse et de faciliter l'accès aux compétences, particulièrement pour les jeunes de 16-17 ans qui sont en difficulté, des partenariats sont indispensables, dans la mesure où ils déterminent le type de formation et d'emploi qu'il leur sera possible d'intégrer. Plus du tiers des ententes ont été convenues avec les partenaires communautaires (36 %). Près de la moitié des autres ententes ont été convenues avec les partenaires de l'éducation (29 %), de la santé (16 %) et de l'emploi (12 %).

En ce qui concerne la participation et l'intervention, les deux tiers des jeunes de 16-17 ans ciblés par la mesure ont été référés (64 %), et le pourcentage d'ententes signées avec les jeunes qui ont été dirigés vers la mesure est de 76 % par rapport à ce qui avait été prévu. Dans la même période, 76% des jeunes avaient réintégré un emploi et 35 % ont pu effectuer un retour en formation au 1<sup>er</sup> trimestre 2008. En date du 31 mars 2008, 721 jeunes avaient été maintenus en formation (persévérance scolaire) sur les 863 jeunes prévus, ce qui représente 84%.

Une évaluation de cette mesure, confiée à une équipe de chercheurs de l'Université de Sherbrooke, est en cours et les résultats sont attendus pour mars 2009.

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

#### 3.5.4. Mesure : Alliances entre partenaires.

##### Description de la mesure et engagements

Pour améliorer la continuité des services publics offerts aux jeunes, des alliances stratégiques entre partenaires gouvernementaux, publics, privés et communautaires seront réalisées sur le plan local grâce à Engagement jeunesse, une entente interministérielle coordonnée par le Secrétariat à la jeunesse. Dans ce contexte, le gouvernement assurera le suivi des objectifs définis dans cette entente conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il établira également les liens nécessaires avec des mesures ou programmes tels que Qualification des jeunes et J'embarque quand ça me ressemble destinés aux jeunes de 16 à 24 ans.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Carrefours jeunesse-emploi.

**Ministères et organismes partenaires :** Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; organismes communautaires.

##### État d'avancement de la mesure et autres résultats

Se rapporte à la mesure 5.1.

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

<b>3.6. Mesure : Déployer le programme Québec pluriel dans quatre nouveaux territoires du Québec.</b>
<p><b>Description de la mesure et engagements</b> Fort des enseignements tirés du projet Québec pluriel, le gouvernement du Québec annonce qu'il investit 1,2 million de dollars sur trois ans pour soutenir le développement de projets similaires dans les territoires suivants : Sherbrooke, Laval, Longueuil et Gatineau.</p> <p>Cet investissement s'inscrit dans la foulée de l'Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles et découle des enseignements qui se dégagent de la recherche-action Québec pluriel.</p> <p>Québec pluriel, service offert par Emploi-Québec, facilite l'insertion sociale et professionnelle des 16-35 ans issus de communautés culturelles et des 16-24 ans issus de minorités visibles. Les projets mis en œuvre permettent aux participants de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor ou d'un cybermentor, de recevoir des conseils d'orientation professionnelle et de participer à des ateliers de recherche d'emploi, de formation personnelle et sociale et de familiarisation à la réalité québécoise.</p>
<p><b>Ministères et organismes responsables :</b> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Emploi-Québec.</p> <p><b>Ministères et organismes partenaires :</b> Secrétariat à la jeunesse; organismes communautaires.</p>
<p><b>Indicateur de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• nombre de jeunes rejoints sur les quatre nouveaux territoires.</li></ul>
<p><b>Résultats obtenus en lien avec l'indicateur</b> Pour les quatre nouveaux territoires, 198 jeunes au 30 avril 2008.</p>
<p><b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> L'implantation de cette mesure a fait l'objet d'un projet pilote réalisé et évalué à Québec et à Montréal. À la suite de cette étape, quatre nouveaux projets ont été amorcés à Sherbrooke, Longueuil, Laval et Gatineau.</p> <p>Afin de pouvoir renforcer le mentorat de jeunes âgés de 16 à 24 ans, qui sont issus de minorités visibles, et celui de jeunes de 16 à 35 ans, qui sont considérés comme nouvellement arrivés au Québec depuis moins de cinq ans, une évaluation de la situation et un plan d'action pour relancer Québec pluriel sont en voie de réalisation. Ils tiennent compte des difficultés observées dans les projets pilotes, notamment la recommandation de jeunes venant du groupe cible.</p>

Les résultats observés dans ces quatre nouveaux territoires, sont les suivants : près de 175 jeunes et 168 mentors ont été recrutés au 31 mars 2008, 104 jumelages ont pu être faits et 69 jeunes se sont retrouvés en emploi ou aux études durant ce processus.

Au total, dans l'ensemble des six territoires où la mesure est implantée, près de 595 mentors et 488 jeunes ont été recrutés, pour 322 jumelages réalisés et 236 retours en emploi ou aux études. Autrement dit, près de un jeune sur deux parvient au bout du processus avec un résultat positif.

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

<b>3.7. Mesure : Implanter le programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse (PQJ).</b>	
<b>Description de la mesure et engagements</b> Le gouvernement transformera le projet Qualification des jeunes en programme régulier et l'étendra à tous les centres jeunesse. À cette fin, il investira 6,6 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Le programme s'adressera à des jeunes de 16 ans et plus qui ont séjourné dans les centres jeunesse et ont besoin d'un soutien particulier pour se doter d'un projet précis quant à leur avenir.  Il visera à préparer leur passage à la vie autonome et à assurer leur qualification pour qu'ils puissent améliorer leurs chances de s'intégrer harmonieusement dans la société québécoise. L'accompagnement fourni par des intervenants dédiés à ce programme d'une durée de trois ans se poursuivra jusqu'à un an après leur sortie d'un centre jeunesse. Afin d'éviter de créer des chevauchements, le gouvernement fera en sorte que les mesures qui visent l'accompagnement des 16-24 ans soient complémentaires de ce programme.	
<b>Ministères et organismes responsables :</b> Ministère de la Santé et des Services sociaux. <b>Ministères et organismes partenaires :</b> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Association des centres locaux de développement du Québec.	
<b>Indicateur de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• nombre de jeunes des centres jeunesse qui participent au programme dans l'ensemble des centres jeunesse.</li></ul>	
<b>Résultats prévus en lien avec l'indicateur</b> Implanter le programme Qualification des jeunes dans les 16 centres jeunesse et atteindre la cible de 500 jeunes pour 2009.	<b>Résultats obtenus en lien avec l'indicateur</b> Le programme Qualification des jeunes est instauré dans 13 centres jeunesse et il touche 280 jeunes en 2008.
<b>État d'avancement de la mesure et autres résultats</b> L'intervention du programme Qualification des jeunes (PQJ) cible particulièrement les jeunes sans diplôme, qui n'ont pas de réseau familial pour les soutenir, avec des ressources financières limitées ou inexistantes, et souvent marqués par des traumatismes de négligence ou d'abus subis durant l'enfance. Le programme de qualification cherche à établir des réseaux de soutien et d'aide autour de ces jeunes issus des centres jeunesse, à préparer et à encadrer leur passage vers la vie autonome et, de manière ultime, à intégrer 75 % d'entre eux au marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante.  L'implantation de ce programme dans les quatre nouveaux centres jeunesse a débuté en novembre 2006 avec la formation des intervenants. En décembre 2006, ceux-ci étaient en fonction et le recrutement des jeunes a débuté.	

Au 31 mars 2007, 143 jeunes dans huit centres jeunesse participaient au PQJ. Dans les quatre sites pilotes, 91 jeunes participaient au programme. L'ajout de 500 000 \$ a permis de déployer le programme plus rapidement que prévu (trois centres jeunesse de plus en 2007-2008). Ainsi, pour l'exercice 2007-2008, 2,1 millions de dollars sont alloués pour la poursuite du programme Qualification des jeunes dans les huit premiers centres jeunesse et pour l'implanter dans cinq nouveaux centres jeunesse. Pour 2008-2009, 3,8 millions de dollars seront alloués pour implanter le PQJ dans les trois derniers centres jeunesse.

Actuellement, ce programme est offert dans 13 centres jeunesse sur 16; 280 jeunes sur les 500 jeunes prévus durant les trois années de la Stratégie y participent. En majorité, les jeunes qui ont participé au programme se sont inscrits dans une trajectoire constructive (56 %) plutôt que dans une trajectoire vulnérable (44 %).

Il est apparu que le rapport un intervenant pour huit jeunes était satisfaisant et qu'il constituait un facteur de succès non négligeable.

**Choix stratégique : Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.**

**Cible : Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières.**

### 3.8. Mesure : Accompagner plus efficacement les jeunes handicapés.

#### Description de la mesure et engagements

Le gouvernement entend mieux planifier la transition des jeunes handicapés de l'école vers la vie active et le marché du travail. En augmentant ainsi leurs possibilités d'insertion sociale et professionnelle, il évitera qu'un parent ait à quitter son emploi pour fournir le soutien nécessaire à son enfant handicapé.

L'Entente de complémentarité des services entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux prévoit le développement de plans de services individualisés correspondant aux besoins des individus. De tels plans sont des outils privilégiés pour faciliter cette transition. Ils peuvent intégrer des dimensions aussi variées que l'utilisation de mode adapté de transport et le recours à différentes ressources nécessaires à la participation sociale des jeunes handicapés.

**Ministères et organismes responsables :** Office des personnes handicapées du Québec; ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**Ministères et organismes partenaires :** Agences de la santé et des services sociaux; directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; bureaux régionaux de l'Office des personnes handicapées du Québec; centres de santé et de services sociaux; centres de réadaptation en déficience intellectuelle; centres de réadaptation en déficience physique; commissions scolaires; centres locaux d'emploi; centres jeunesse.

#### Indicateurs de résultats :

- nombre d'activités de sensibilisation et de formation réalisées;
- nombre de régions où de telles activités sont réalisées;
- nombre de secteurs impliqués.

#### Résultats obtenus en lien avec les indicateurs :

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.

#### État d'avancement de la mesure et autres résultats

L'enjeu que représente cette mesure est le développement de plans de services individualisés correspondant aux besoins des individus à l'intérieur d'une entente de complémentarité entre les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. À cette fin, une série de rencontres de travail étaient prévues afin de déterminer des mesures de transition.

En septembre 2007, une rencontre de travail a eu lieu sur la question et des idées ont été avancées sur la contribution de chaque partenaire. Compte tenu des autres chantiers en cours dans les ministères, le manque de temps a entravé la tenue des rencontres.

À l'initiative de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), un comité de suivi de la mesure a été constitué; il est composé des ministères et organismes responsables de la mise en œuvre de la mesure et du Secrétariat à la jeunesse (SAJ) pour en faciliter la coordination. Le comité se réunira prochainement pour préciser le rôle de chaque partenaire, dans le but de convenir d'une stratégie commune pour la suite des choses. Le SAJ a également rencontré l'OPHQ et ses conseillers régionaux en janvier 2008 pour présenter l'Engagement jeunesse relativement à la complémentarité des services entre les réseaux. Le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées apporte sa contribution dans la mise en œuvre; en juin 2007, il a tenu une journée de réflexion sur la planification de la transition école-vie active. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale termine le développement de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées qui, notamment, abordera la question de la transition école-vie active et qui s'inscrira dans un cadre complémentaire.

**Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société**

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.  
Cible : Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec.**

**4.1. Mesure : Soutenir les forums jeunesse régionaux.**

**Description de la mesure et engagements**

Les forums jeunesse régionaux figurent parmi les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de jeunesse. C'est pourquoi il prolonge jusqu'en 2009 son partenariat avec ces forums, qui est actuellement conventionné jusqu'en 2007, et il consacre 5,8 millions de dollars à cette fin.

Au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec souhaite notamment que :

- les liens qui existent entre les forums et les conférences régionales des élus s'intensifient de manière à ce que chacune de ces organisations tienne compte de l'action de sa vis-à-vis dans l'élaboration de son plan d'action ou de son plan quinquennal de développement;
- les jeunes des communautés autochtones, culturelles et anglophones aient une représentation accrue au sein des forums;
- chaque forum regroupe des jeunes venant de tout le territoire de la région.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux.  
**Ministères et organismes partenaires :** Conférence régionale des élus; ministère des Affaires municipales et des Régions.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de forums ayant au moins un représentant autochtone, un représentant anglophone, et un représentant des communautés culturelles et des minorités visibles;
- nombre de forums jeunesse régionaux qui ont prévu des postes par municipalité régionale de comté (MRC) et par arrondissement au sein du conseil d'administration;
- nombre de forums jeunesse régionaux dont le cadre de gestion (Fonds régional d'investissement jeunesse) tient compte des orientations des plans quinquennaux de la Conférence régionale des élus.

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**

21 forums ayant au moins un représentant autochtone, un représentant anglophone, un représentant des communautés culturelles et des minorités visibles.

21 forums ont prévu des postes par municipalité régionale de comté (MRC) et par arrondissement au sein du conseil d'administration

21 forums dont le cadre de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse tient compte des orientations des plans quinquennaux de la Conférence régionale des élus.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

Des ententes ont déjà été paraphées entre le Secrétariat à la jeunesse et les 21 forums jeunesse régionaux pour les années financières allant de 2006 à 2009, et les priorités d'action des forums sont en lien avec le plan quinquennal de développement de leur Conférence régionale des élus. De plus, chaque forum a élaboré son cadre de gestion Fonds régional d'investissement jeunesse et a embauché un agent de participation citoyenne.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Des 21 forums jeunesse régionaux qui se répartissent dans le territoire québécois, 3 sont en Montérégie, 3 sont dans le Nord-du-Québec et 1 se trouve dans chacune des autres régions administratives.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.**  
**Cible : Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec.**

**4.2. Mesure : Créer deux nouveaux forums jeunesse régionaux en Montérégie.**

**Description de la mesure et engagements**

En investissant 795 000\$ au cours des trois prochaines années, le gouvernement permettra aux conférences régionales des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, de Longueuil et de la Montérégie Est de créer leur propre forum jeunesse régional.

**Ministère et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Forums jeunesse régional de la Montérégie; Conférence régionale des élus de Longueuil, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et de la Montérégie Est.

**Indicateur de résultats :**

- création de deux nouveaux forums en Montérégie.

**Résultats prévus en lien avec l'indicateur**

Deux nouveaux forums en Montérégie.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

Deux nouveaux forums, donc trois en tout en Montérégie.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le Forum jeunesse de Montérégie a été subdivisé en trois forums. Ainsi, les forums jeunesse de Longueuil, de Montérégie Est et de la Vallée du Haut-Saint-Laurent ont été créés au courant de l'année 2006, et chacun comprend au moins un directeur, un coordonnateur et un agent de participation citoyenne.

Selon une entente intervenue entre le Secrétariat à la jeunesse et chacun des forums pour les années allant de 2006 à 2009, un protocole de liquidation de l'ancien Forum jeunesse Montérégie a été établi et approuvé par les conférences régionales des élus des territoires respectifs des trois nouveaux forums. Entre autres, ce protocole précisait les modalités de transfert, à chacun des forums, des sommes résiduelles de l'ancien Fonds régional d'investissement jeunesse de la Montérégie.

Les sommes déjà engagées dans les conventions et celles qui ne le sont pas ont été transférées vers les forums; à savoir, 464 018,39 \$ au Forum jeunesse régional de Longueuil en janvier 2007, 829 411,79 \$ au Forum jeunesse régional de la Montérégie Est en mars 2007, ainsi que 373 942,82 \$ à celui de la Vallée du Haut-Saint-Laurent en avril 2007. Les intérêts générés du Fonds régional d'investissement jeunesse, soit une somme de 114 932,70 \$ en mars 2007, ont également été transférés aux forums.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.**  
**Cible : Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec.**

**4.3. Mesure : Mettre sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles.**

**Description de la mesure et engagements**

En créant ce comité de représentation et de concertation, le gouvernement permettra aux groupes de jeunes visés de mieux faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins. Il associera aussi ce groupe de travail aux débats publics et aux discussions qui concernent la jeunesse québécoise. Il s'assurera enfin que ce comité reflète les différentes réalités régionales et qu'il tisse des liens avec les organismes voués à la jeunesse et ceux qui veillent à l'intégration des jeunes immigrants et des membres des communautés culturelles. Il y parviendra, notamment, en organisant un événement interculturel. Il donne ainsi suite aux préoccupations soulevées dans le rapport de consultation du groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; organismes des communautés culturelles; organismes jeunesse.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de régions administratives représentées;
- nombre de rencontres tenues avec le Secrétariat à la jeunesse.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Dans un premier temps, le Secrétariat à la jeunesse a consulté des organismes sur la composition éventuelle du comité. Un document précisant les modalités de mise en œuvre a été validé auprès des autorités gouvernementales. Le Secrétariat à la jeunesse a dressé une liste de structures et d'organismes de concertation qui pourraient être appelés à désigner un jeune issu des communautés culturelles et des minorités visibles à faire partie du comité consultatif. Au cours de l'année 2008-2009, le Secrétariat à la jeunesse mettra sur pied le comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.**  
**Cible : S/O**

**4.4. Mesure : Moderniser le Conseil permanent de la jeunesse.**

**Description de la mesure et engagements**

Afin de soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec, le gouvernement confie à un groupe de travail le mandat de lui fournir des recommandations en vue de moderniser le Conseil permanent de la jeunesse. Le groupe de travail sera composé, entre autres, de représentants du Conseil permanent de la jeunesse, du Secrétariat à la jeunesse et de groupes qui interviennent auprès de la jeunesse. Il examinera notamment la composition du Conseil, sa représentativité, la durée du mandat des membres, son mandat et ses mécanismes de renouvellement. Le cas échéant, le gouvernement apportera des changements au Conseil permanent de la jeunesse.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Comité de modernisation du Conseil permanent de la jeunesse.

**Indicateur de résultats :**

- date de dépôt du rapport.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

Rapport déposé en décembre 2007.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le Comité de modernisation du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) a déposé, le 19 décembre 2007, son rapport présentant une série de recommandations. Les principales recommandations de ce rapport s'articulent sur le fait d'assurer la transition la plus efficace possible en prolongeant le mandat du président sortant, de manière à ce que les deux présidents du CPJ soient en poste de façon concomitante pour une période minimale d'un mois (sous réserve de fonds suffisants); d'établir des critères de représentativité afin de mieux baliser le choix des candidats; de faire passer de 30 à 35 ans l'âge maximal d'admissibilité et de porter le nombre de membres de 15 à 17.

Il a aussi été recommandé de créer un comité consultatif ayant pour mandat de faire une première sélection des candidats (avant celle du ministre); d'exiger deux résolutions d'appui de conseils d'administration au lieu de trois pour la présentation d'une candidature au CPJ; de revoir la définition d'organisme à l'article 16 de la loi sur le CPJ et, enfin, d'améliorer les mécanismes de promotion au moment de l'appel de candidatures.

De plus, Me Chantale Coulombe a été nommée présidente par le premier ministre afin de superviser et d'animer les travaux du comité, dont les quatre rencontres ont eu lieu entre février et mai 2007.

Au printemps 2008, la période de transition entre les deux présidents du CPJ et les mécanismes de promotion lors de l'appel de candidatures ont été améliorés.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.  
Cible : Mieux reconnaître l'implication des jeunes**

**4.5. Mesure : Lancer un concours consacré à la reconnaissance de l'implication citoyenne des jeunes.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement mettra sur pied un concours consacré à la reconnaissance de l'implication des jeunes. S'inspirant du programme français Envie d'agir, il entend ainsi reconnaître la créativité, l'audace et le talent des jeunes qui s'engagent dans leur communauté. Ce concours soulignera les réalisations sociales ou autres vouées à l'intérêt général qui découlent de l'engagement des jeunes dans leur communauté. Le gouvernement investira 600 000 \$ pour la réalisation de ce concours.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux.  
**Ministères et organismes partenaires :** Office franco-québécois pour la jeunesse; ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports français.

**Indicateur de résultats :**

- ratio de candidatures admissibles par candidatures déposées au concours « Je prends ma place ».

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

Pour l'édition 2007, 108 candidatures, 94 jeunes considérés comme admissibles, 20 lauréats.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Lors de l'édition 2007 du concours « Je prends ma place », les plus forts taux de participation ont été enregistrés dans la région de la Capitale-Nationale, de Lanaudière et de la Montérégie. Le Fonds régional d'investissement jeunesse de l'Administration crie n'a pas participé au concours. Ainsi, 20 lauréats ont fait un stage en France au cours duquel ils ont rencontré de jeunes citoyens engagés dans leur milieu. Au 30 avril 2007, le site Internet du concours avait attiré 2 603 visiteurs uniques.

Le lancement national de la deuxième édition du concours a eu lieu le 14 avril 2008; les candidats avaient jusqu'au 6 juin pour soumettre leur candidature et les lauréats devaient être connus dans leurs régions respectives au plus tard le 12 septembre 2008. Le stage en France s'est tenu du 28 septembre au 7 octobre 2008 et a été précédé d'une cérémonie tenue en l'honneur des lauréats dans la Capitale-Nationale, comme lors de la première présentation du concours. Pour cette deuxième édition du concours en 2008, deux lauréats ont été ajoutés sur le territoire du Forum jeunesse régional de l'île de Montréal, un lauréat issu de la communauté anglophone et un lauréat issu des communautés culturelles et des minorités visibles. Cet ajustement a été fait en raison du poids démographique de la région de Montréal et de la forte proportion de jeunes anglophones et de jeunes issus des communautés culturelles et des minorités visibles présentes dans ce territoire. Au 7 juin 2008, le site Internet du concours avait attiré 3 933 visiteurs uniques.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.  
Cible : Mieux reconnaître l'implication des jeunes.**

**4.6. Mesure : Faire en sorte que l'école reconnaisse davantage l'implication des étudiants.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement entend développer un cadre de référence en matière de reconnaissance de l'implication des étudiants dans les domaines sportif, culturel, politique et communautaire. Les écoles secondaires, les cégeps et les universités seront invités à mieux reconnaître cet engagement. Le cadre de référence constituera ainsi un complément aux outils existants, tels le *Guide de référence pour la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les collèges* élaboré en collaboration avec la Fédération des cégeps et la Fédération étudiante collégiale du Québec et la Politique de reconnaissance de la participation étudiante dans la communauté universitaire adoptée par l'Université de Montréal.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Ministères et organismes partenaires :** Secrétariat à la jeunesse; Fédération des commissions scolaires du Québec; Fédération des cégeps; Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.

**Indicateurs de résultats :**

- date de publication et diffusion du cadre de référence dans le réseau scolaire;
- pourcentage de commissions scolaires qui se disent satisfaites du contenu du guide.

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**

Cadre de référence transmis à toutes les commissions scolaires d'ici à juin 2009.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Une collecte des pratiques exemplaires et d'autres documents pertinents a été réalisée afin d'alimenter la rédaction du cadre de référence.

À l'enseignement secondaire, la production d'un guide de référence est en voie de réalisation. Un guide de référence existe déjà pour le secteur collégial et permet, notamment, la reconnaissance de l'engagement de l'étudiant par une mention sur son bulletin. Plusieurs universités possèdent déjà une politique de reconnaissance de l'engagement étudiant, telles que l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ces politiques permettent de reconnaître l'engagement étudiant durant un trimestre (65 heures) par l'attribution de trois unités au bulletin.

L'objectif est que d'ici à juin 2009, le cadre de référence ait été transmis à la totalité des commissions scolaires et que la mesure du taux de satisfaction des commissions scolaires à l'endroit du cadre soit prise au printemps 2010.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.  
Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.**

**4.7. Mesure : Créer un poste d'agent de participation citoyenne dans chaque forum jeunesse régional.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement dotera les forums jeunesse régionaux d'un agent de participation citoyenne qui aura pour mandat :

- d'aider les jeunes à s'impliquer notamment dans les organismes et les instances locales et régionales;
- de sensibiliser les organismes à la participation des jeunes aux instances décisionnelles;
- de contribuer à la mise en œuvre, en région, des différentes mesures inscrites dans la Stratégie d'action jeunesse en matière de participation citoyenne, dont le projet Électeurs en herbe et le concours de reconnaissance de l'implication des jeunes;
- de resserrer les liens entre les jeunes francophones du Québec et d'ailleurs au Canada et dans les Amériques;
- de sensibiliser les jeunes aux différentes réalités mondiales afin de les inciter à s'engager au niveau international.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux.  
**Ministères et organismes partenaires :** Organismes locaux et régionaux.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de forums jeunesse régionaux où un agent est embauché;
- nombre de projets entamés par les agents de participation citoyenne / région.

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**

Un nombre de 21 forums jeunesse régionaux avec un agent de participation citoyenne.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

Le nombre de forums jeunesse régionaux qui ont un agent de participation citoyenne est de 21.

Deux projets sont en cours, soit *Je prends ma place* et *Électeurs en herbe*.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Les agents de participation citoyenne sont actifs dans les territoires des 21 forums jeunesse régionaux. Le Forum jeunesse régional inuit se donnera un agent de participation citoyenne au cours de 2008-2009. Ils participent notamment au concours de reconnaissance de l'implication citoyenne des jeunes, *Je prends ma place*, et au projet *Électeurs en herbe*. Une formation annuelle leur est donnée sur les mesures de la Stratégie d'action jeunesse qui les concernent directement et sur les services des différents partenaires présents dans leur milieu.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.**

**Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.**

**4.8. Mesure : Soutenir le projet Électeurs en herbe.**

**Description de la mesure et engagements**

Électeurs en herbe est un projet d'éducation à la citoyenneté qui vise à initier les élèves du secondaire au fonctionnement de la démocratie par diverses activités pédagogiques, dont la simulation d'une élection fédérale, provinciale, municipale ou scolaire.

Il sera proposé aux écoles secondaires, aux maisons de jeunes et à d'autres organismes jeunesse d'adopter ce projet en vue de mieux sensibiliser les jeunes au processus électoral, au fonctionnement des institutions politiques et au rôle des citoyens dans un État démocratique. Près de 240 000 \$ seront investis dans la réalisation du projet.

**Ministères et organismes responsables :** Forum jeunesse régional de l'île de Montréal.

**Ministères et organismes partenaires :** Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux; Directeur général des élections du Québec; Fédération des commissions scolaires du Québec.

**Indicateurs de résultats :**

- rapport écoles et organismes ayant simulé un scrutin en regard des écoles et organismes inscrits au projet;
- nombre de jeunes qui ont voté dans les écoles et organismes.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

On compte près de 156 établissements ayant participé au projet *Électeurs en herbe* lors des élections fédérales de 2006, 70 % de ces établissements ayant organisé un scrutin. En moyenne, environ dix élèves par école ont pris part à l'organisation.

En 2007, près de 250 établissements ont pris part à l'exercice, ce qui a permis à plus de 35 325 jeunes, soit une moyenne de 10 élèves par école, de prendre part à une simulation, et à plus de 60 000 jeunes de participer à des activités d'initiation à la démocratie.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Pendant l'année 2006-2007, le comité directeur du programme Électeurs en herbe a été formé. Il est constitué des représentants du Secrétariat à la jeunesse, du Directeur général des élections du Québec, du Regroupement des maisons de jeunes, de la Fédération des commissions scolaires du Québec, de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, du Centre de développement pour l'expertise de la citoyenneté et du Forum jeunesse de l'île de Montréal.

Les agents de participation citoyenne ont été formés. Un atelier et un stand ont été animés au cours du Colloque des enseignants de l'univers social qui a eu lieu à Québec. Un site Internet a été créé ([www.electeursenherbe.com](http://www.electeursenherbe.com)). Enfin, un guide pédagogique polyvalent, utilisable pour toutes les élections, et un cahier d'activités pédagogiques pour les élections provinciales ont été rédigés.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.**  
**Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.**

**4.9. Mesure : Soutenir le projet Parlements au secondaire.**

**Description de la mesure et engagements**

Le projet Parlements au secondaire propose aux comités d'élèves du secondaire un modèle de fonctionnement fondé sur celui des institutions parlementaires. Certaines règles de procédure du Parlement du Québec qu'il présente étant adaptées au contexte de chacune des écoles, ce projet permet aux jeunes de débattre des questions qui les concernent, de s'initier au processus de prise de décisions et de comprendre le fonctionnement de nos institutions démocratiques.

**Ministères et organismes responsables :** Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

**Ministères et organismes partenaires :** Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec.

**Indicateur de résultats :**

- nombre d'écoles participantes.

**Résultats prévus en lien avec l'indicateur**

D'ici à 2010, 250 écoles.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

En 2006-2007, 56 écoles ont réalisé le projet.  
 En 2007-2008, 141 écoles ont réalisé le projet.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Une journée de formation au projet Parlement au secondaire a été organisée à Québec et a accueilli 96 personnes participantes venant de 28 écoles. Dans certaines écoles, la formation a été offerte à l'ensemble des membres du Parlement au secondaire. Ainsi, au début de 2007, 56 écoles ont réalisé le projet avec plus de 1 200 jeunes ayant participé.

Au 1<sup>er</sup> avril 2008, 141 écoles ont réalisé le projet avec plus de 3 600 jeunes ayant participé. Une journée de formation leur a également été offerte à Québec, à laquelle ont assisté 154 personnes venant de 37 écoles.

Dans la perspective de pouvoir instaurer le Parlement au secondaire dans 250 écoles, d'ici à 2012, la compagnie Alcan versera une subvention au projet dont la somme maximale annuelle est de 75 000 \$.

**Choix stratégique : Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie.**

**Cible : Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes.**

#### **4.10. Mesure : Consolider le réseau des maisons de jeunes.**

##### **Description de la mesure et engagements**

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement allouera une somme de 5 millions de dollars pour la consolidation des maisons de jeunes en haussant leur budget de fonctionnement. Il entend aussi consolider le réseau avant de reconnaître de nouvelles maisons. Dans cette perspective, le ministère de la Santé et des Services sociaux verra à informer les agences de la santé et des services sociaux de cette orientation du gouvernement.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Ministères et organismes partenaires :** Regroupement des maisons de jeunes; agences de la santé et des services sociaux.

##### **Indicateur de résultats :**

- nombre de maisons de jeunes consolidées.

##### **Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

À venir, en avril 2009. Des activités se sont déroulées. Toutefois, les résultats en lien avec l'indicateur n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.

##### **État d'avancement de la mesure et autres résultats**

La mesure est dans son étape d'implantation. Il était établi que les agences de la santé et des services sociaux répartiraient les sommes entre les maisons de jeunes (MDJ) de leur territoire à partir de critères prédéterminés. Toutefois, en collaboration avec le Regroupement des maisons de jeunes, le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré une méthode pour allouer les nouvelles sommes aux maisons de jeunes et pour les répartir entre les régions. La priorité a été mise sur les maisons de jeunes les plus pauvres; les réalités régionales ont été prises en considération afin d'offrir une plus grande équité en ce qui a trait à l'accès aux maisons de jeunes pour tous les jeunes du Québec.

En fait, le nombre de ces maisons considérées, dans l'indicateur, comme étant consolidées seront celles dont le financement de base sera supérieur à 85 000 \$. Pour amorcer la consolidation des maisons de jeunes en donnant la priorité aux plus pauvres, leur financement de base sera bonifié de 1,65 million de dollars pour l'année 2006-2007, de 1,65 million de dollars pour l'année 2007-2008, et de 1,7 million de dollars pour l'année 2008-2009. Les sommes ont été réparties en fonction du budget de fonctionnement moyen des maisons de jeunes et basées sur l'exercice financier 2005-2006. Aussi, pour l'ensemble du Québec, les sommes ont été allouées de la façon suivante :

Tableau : Allocation réajustée des maisons de jeunes 2006-2009

Budget de fonctionnement 2005-2006	Réajustement
<à 25 000 \$	9 500 \$
>à 25 000 \$ et < à 32 000 \$	7 000 \$
> à 32 000 \$ et < à 60 000 \$	4 600 \$
> à 60 000 \$ et < à 85 000 \$	1 100 \$

Dans les activités accomplies, on note également une consolidation du Regroupement des maisons de jeunes afin qu'il soit en mesure de fournir un soutien accru aux maisons de jeunes récemment ouvertes. Rappelons que ces maisons sont des lieux d'animation, d'intervention et de rencontre pour plus de 120 000 jeunes répartis à travers le Québec.

**Choix stratégique : Favoriser le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région.**

**Cible : Mieux soutenir les milieux les plus touchés par la migration.**

**4.11. Mesure : Prolonger et bonifier l'aide financière accordée à Place aux jeunes du Québec.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement bonifiera son appui à Place aux jeunes du Québec en augmentant de 48 % son budget de base. Il lui accordera ainsi près de 7,3 millions de dollars pour la durée de la Stratégie d'action jeunesse, soit de 2006 à 2009. Cet organisme pourra ainsi étendre son réseau d'agents de migration Place aux jeunes/Desjardins dans quelque 70 municipalités régionales de comté (MRC) du Québec les plus touchées et préoccupées par le problème d'exode des jeunes ou dans celles qui accusent un solde migratoire négatif. Différentes activités permettront d'atteindre les objectifs que se fixe Place aux jeunes, dont les séjours exploratoires, le site [www.accrodesregions.qc.ca](http://www.accrodesregions.qc.ca), le PAJ-Ados, le soutien individuel dorénavant offert de façon permanente ainsi que les contributions à des initiatives régionales traitant de l'emploi, de l'immigration, de l'entrepreneuriat ou de l'engagement communautaire et politique.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse; Place aux jeunes du Québec.

**Ministères et organismes partenaires :** Organismes locaux et régionaux; Mouvement Desjardins.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre d'agents de migration;
- nombre de jeunes établis depuis moins d'un an dans la municipalité régionale de comté et maintenus en région à la suite de séjours exploratoires.

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**

Atteindre 70 agents de migration.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

Nombre d'agents de migration : 70.  
En 2006-2007, 1 130 jeunes établis.  
En 2007-2008, 965 jeunes établis.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Au cours de la première année de la Stratégie (du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007), près de 8 522 nouvelles inscriptions ont été comptées dans le programme *Accro des régions*, et le nombre de participants aux séjours exploratoires a été de 961. Près de 3 673 jeunes ont été suivis en soutien individuel à distance. La sensibilisation des jeunes au projet a pu se faire auprès de 21 619 élèves du secondaire rencontrés dans 177 écoles.

La participation des acteurs du milieu est tributaire de la réussite du projet, et de nombreux partenaires se sont engagés dans la démarche de Place aux jeunes. Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, on comptait près de 479 intervenants scolaires, 1 483 intervenants socio-économiques, 2 139 entrepreneurs locaux, ainsi que 729 élus municipaux mobilisés.

Fort de ces constatations, le Secrétariat à la jeunesse a accordé des subventions pour deux nouveaux projets développés par Place aux jeunes; il s'agit des séjours exploratoires anglophones pour lesquels une subvention de 95 000 \$ a été accordée pour 2007-2009. Dans la même optique, le Secrétariat à la jeunesse a augmenté le budget de fonctionnement de Place aux jeunes du Québec au moyen d'une subvention de 181 000 \$ pour l'année financière 2007-2008.

**Choix stratégique : Accroître la présence des jeunes dans le monde.  
Cible : Favoriser le mentorat d'affaires international et le partage  
d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs.**

**4.12. Mesure : Poursuivre le programme Synergie entreprise et développer d'autres activités de même nature.**

**Description de la mesure et engagements**

En plus de prolonger le volet sensibilisation à la culture entrepreneuriale du programme Synergie entreprise, le gouvernement l'élargira aux territoires desservis par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse. Ce volet, développé dans le prolongement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, est offert par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Il vise à favoriser, à travers des expériences effectuées à l'étranger, l'acquisition de connaissances, le transfert d'expertise ou encore l'échange de pratiques liées au travail de jeunes qui œuvrent au développement de la culture entrepreneuriale. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement consacrera 840 000 \$ à la réalisation de ce projet.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Office franco-québécois pour la jeunesse; Office Québec-Amériques pour la jeunesse; Agence Québec-Wallonie Bruxelles pour la jeunesse; ministère des Relations internationales.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de jeunes participants au programme;
- nombre de nouveaux territoires où les activités sont offertes.

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**  
D'ici au 31 décembre 2009, 200 jeunes.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**  
À la fin du premier trimestre 2008, 97 jeunes et 6 nouveaux territoires où les activités sont offertes.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

L'Office franco-québécois pour la jeunesse a réalisé 6 projets auxquels elle a pu associer 60 personnes participantes, 5 délégations françaises, 54 professionnels et étudiants français venus au Québec pour participer à des activités entrepreneuriales; l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse a proposé 3 projets auxquels elle fait participer 19 jeunes, tandis que l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse a réalisé 4 projets qui comptaient 24 participants. D'autres activités inscrites dans le même cadre auront lieu au cours de l'année 2008-2009.

Le programme a été en mesure de s'étendre sur un plus grand nombre de territoires. Les six nouveaux territoires participant à cette initiative sont : la France, le Québec, la Belgique, les États-Unis, le Costa Rica, et l'Argentine.

La nouvelle convention signée avec l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse permettra désormais aux trois offices jeunesse internationaux (Office franco-québécois pour la jeunesse, Office Québec-Amériques pour la jeunesse et Agence Québec Wallonie Bruxelles) d'offrir le programme Synergie entreprise dans les territoires qu'ils desservent. Les jeunes auront ainsi l'occasion de vivre des expériences en affaires internationales à travers les espaces francophones, anglophones et hispaniques, qui couvrent des aires économiques et linguistiques (français, anglais, espagnol) diversifiées et de taille. De plus, afin de renforcer la coordination, les trois offices sont maintenant dirigés par une direction unifiée (Offices jeunesse internationaux du Québec).

**Choix stratégique : Accroître la présence des jeunes dans le monde.  
Cible : Favoriser le mentorat d'affaires international et le partage d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs.**

**4.13. Mesure : Contribuer au développement du mentorat dans le cadre de missions économiques en créant des Équipes junior Québec.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement offrira à de jeunes finissants ou diplômés récents la possibilité de vivre une expérience professionnelle à l'étranger en accompagnant des entrepreneurs lors de missions économiques dirigées par le premier ministre ou par des ministres sectoriels. Ce projet s'inspire d'un concept développé par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Les missions économiques visées se dérouleront dans les territoires couverts par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse. Le gouvernement investira 120 000 \$ dans ce projet au cours des trois prochaines années.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Office franco-québécois pour la jeunesse; Office Québec-Amériques pour la jeunesse; Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse; ministère des Relations internationales.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de jeunes participants au programme;
- nombre de missions économiques avec des Équipes junior Québec.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

Au 31 mars 2008, 14 jeunes et 3 missions économiques.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Cette mesure a été mise en place dans le contexte du renouvellement et de la bonification du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse en avril 2007. Elle s'inscrit aussi en complémentarité avec la mesure Synergie entreprise et les mesures qui visent à mettre à la disposition des jeunes un réseau de mentors.

La mission économique tenue en France à Poitiers en juin 2007 a accueilli neuf jeunes; la mission commerciale multisectorielle au Mexique, tenue en septembre 2007, regroupait cinq jeunes, tandis que la mission économique du ministre R. Bachand en Inde, en novembre 2006, comptait deux étudiants universitaires.

**Choix stratégique : Accroître la présence des jeunes dans le monde.  
Cible : Mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à la coopération internationale et au développement durable.**

**4.14. Mesure : Créer un fonds capitalisé permettant d'accorder des bourses d'excellence en matière de développement durable.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement annonce qu'il créera un fonds capitalisé permettant d'accorder des bourses d'excellence destinées à encourager financièrement des jeunes universitaires, stimulant ainsi le développement d'une expertise de pointe en matière de développement durable. Par cette initiative, il veut rallier les jeunes à la réalisation de l'engagement gouvernemental en les encourageant à accroître leur savoir-faire en la matière et à concrétiser leur engagement sur le plan du développement durable.

Il consacrera, à cette fin, des investissements de 5 millions de dollars et il veillera à constituer un partenariat avec le secteur privé de manière à bonifier ces investissements. Les bourses serviront à financer deux types d'activités :

- des stages ou des formations de perfectionnement de courte durée dans des pays ou organisations internationales reconnus pour leur expertise et leur progrès en matière de développement durable;
- des stages dans une entreprise privée ou un organisme public permettant de développer de l'expertise, des outils, des normes et des pratiques en matière de développement durable au Québec.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; secteur privé; représentants des universités; représentants des associations étudiantes.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de jeunes participants aux stages;
- % de stages complétés.

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**

De 2008 à 2010, environ 100 stagiaires.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte de données.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le gouvernement a attribué une subvention de 1,4 million de dollars à l'organisme Katimavik pour la mise sur pied d'un projet à composantes environnementales qui touchera plusieurs régions du Québec.

Le projet permettra à de jeunes étudiants d'un programme universitaire, ou à des diplômés d'une

technique collégiale, de faire des stages professionnels dans un domaine lié au développement durable et aux questions environnementales. Le programme de la Corporation Katimavik Opcan est présentement le seul organisme disposant d'un financement inscrit dans le cadre de la mesure au 31 mars 2008.

Ces jeunes participants, dont la moyenne d'âge se situe de 18 à 30 ans, feront des stages de trois ou six mois dans différentes régions de la province, où ils travailleront à des problématiques liées à leur champ d'études. De plus, les stagiaires auront droit à un programme d'apprentissage qui leur permettra de renforcer leur leadership sur les questions d'environnement de même que leur capacité en gestion de projet, et ce, pour une durée de huit mois. Les communautés des régions du Québec seront en mesure de s'attaquer aux problèmes environnementaux auxquels elles font face, tout en sachant qu'en travaillant avec de jeunes professionnels, elles contribuent à former une société meilleure et à favoriser un engagement civique durable.

**Choix stratégique : Accroître la présence des jeunes dans le monde.  
Cible : Mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à la coopération internationale et au développement durable.**

**4.15. Mesure : Soutenir la tenue du Congrès mondial des jeunes Québec 2008.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement accordera un soutien financier de 450 000 \$ pour assurer la tenue du Congrès mondial des jeunes Québec 2008. Des jeunes de tous les continents et du Québec sont attendus à la quatrième édition de cet événement qui aura lieu à Québec, en août 2008, à l'occasion des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de cette ville. La venue de ce congrès au Québec est le fruit d'une initiative du Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale. Le congrès permettra aux jeunes participants de développer, dans la perspective des Objectifs du millénaire pour le développement promus par les Nations unies, des compétences dans les domaines du développement durable, de l'environnement, de l'action humanitaire, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse; Forum jeunesse régional de la région de la Capitale-Nationale.

**Ministères et organismes partenaires :** Congrès mondial des jeunes; Ville de Québec; ministère des Relations internationales; Peace Child International; Institut du Nouveau Monde; Université Laval; Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec; secteur privé; Agence canadienne de développement international.

**Indicateur de résultats :**

- nombre d'inscriptions.

**Résultats prévus en lien avec l'indicateur**

Du 10 au 21 août 2008, 600 jeunes participants, parmi lesquels 150 Québécois. Obtenir une couverture médiatique importante, accueillir 200 invités et membres d'organismes non gouvernementaux et susciter la participation de 1 000 jeunes Québécois.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

L'activité s'est déroulée comme il avait été prévu, les résultats viendront plus tard.

***État d'avancement de la mesure et autres résultats***

L'organisme Congrès mondial des jeunes a retenu près de 600 jeunes participants, dont 500 viendront de pays étrangers, retenus par un jury international, et 100 jeunes Québécois, sélectionnés par un jury national. Un fort engouement a été observé pour ce congrès, puisque plus de 15 000 jeunes du monde ont soumis leur candidature, et que près de 200 invités et membres d'organismes non gouvernementaux sont prévus.

La programmation comprend des journées d'échange de vues et des travaux, la participation des jeunes à des projets communautaires, à des sessions plénières, ainsi qu'à des activités sociales et culturelles.

La contribution de différents partenaires et acteurs a été déterminante pour l'organisation de l'événement. En effet, l'Agence canadienne de développement international s'est engagée à offrir un soutien financier de 750 000 \$ au Congrès mondial des jeunes; quant au Forum jeunesse régional de la région de la Capitale-Nationale et à la Société du 400e, ils vont verser 130 000 \$ et 50 000 \$, respectivement.

**Choix stratégique : Accroître la présence des jeunes dans le monde.**  
**Cible : Mieux sensibiliser les jeunes à la diversité de leurs milieux de vie afin de mieux les outiller pour s'ouvrir au monde.**

**4.16. Mesure : Mettre en œuvre le Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire.**

**Description de la mesure et engagements**

En soutenant cette initiative, le gouvernement vise à encourager le rapprochement entre les jeunes Québécois de toutes origines. Les actions entreprises dans le cadre de ce plan d'action s'adresseront aux jeunes de toutes les régions du Québec afin de les amener à s'ouvrir à la diversité ethnoculturelle, à combattre la discrimination et à participer à la vie de leur milieu. Ils auront ainsi la possibilité de développer des habiletés à vivre ensemble dans un Québec pluraliste. Le rapprochement interculturel est à la fois un outil d'apprentissage et un mécanisme de transformation sociale pour bâtir une société inclusive, plurielle et ouverte au monde.

**Ministères et organismes responsables :** Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; ministère de la Famille et des Aînés.

**Ministères et organismes partenaires :** Secrétariat à la jeunesse.

**Indicateur de résultats :**

- degré de réalisation du plan d'action.

**Résultats obtenus en lien avec l'indicateur**

Au début de l'année 2008, la majorité des 29 moyens d'action prévus par le Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire était en voie de réalisation.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Plusieurs activités se sont faites à l'intérieur de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui a lieu chaque année.

Depuis avril 2006, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a financé plus de 45 projets de rapprochement interculturel dans les milieux scolaires du Québec. Les projets sont réalisés par l'intermédiaire du Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles, de la Semaine d'action contre le racisme (du 20 au 30 mars), du mois de l'histoire de la population noire, de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) et de la tournée de l'humoriste québécois Rachid Badouri dans les écoles secondaires du Québec.

**Orientation 5 : Améliorer le soutien offert aux jeunes**

**Choix stratégique : Assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.**

**Cible : Adapter les services aux diverses réalités des jeunes.**

**5.1. Mesure : Mettre en œuvre l'Engagement jeunesse.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement consacrera 3,5 millions de dollars à la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse au cours des trois prochaines années. Les principaux ministères offrant des services aux jeunes s'engagent donc à accentuer la complémentarité de certaines mesures ou programmes afin de faciliter la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre. Pour ce faire, ils mettront en commun leurs programmes et leurs interventions. Ils seront ainsi à même de mieux répondre aux besoins des jeunes. En outre, les partenaires locaux seront invités à participer à la concertation et à appuyer leurs initiatives locales. Grâce à la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse, les jeunes pourront, entre autres choses, accéder plus facilement à certains services, passer sans heurt d'une mesure ou d'un programme gouvernemental à un autre et bénéficier d'un meilleur accompagnement dans leurs démarches. De façon plus particulière, le gouvernement :

- confie au Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse le mandat de lui indiquer quels sont les principaux changements à apporter pour accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes, plus précisément à l'égard des mesures suivantes :
  - la mise sur pied d'un chantier d'accompagnement des 16-24 ans connaissant des difficultés particulières;
  - l'implantation du programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse;
  - le déploiement du programme Québec pluriel dans quatre nouveaux territoires;
  - les efforts consacrés à la planification de la transition des jeunes handicapés de l'école vers la vie active et le marché du travail;
- met en place un mécanisme permettant aux intervenants régionaux et locaux de contribuer activement à accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; ministère de la Santé et des Services sociaux; organismes locaux et régionaux (forums jeunesse régionaux; conférence régionale des élus; commissions scolaires etc.).

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de régions où est implanté le programme Engagement jeunesse;
- nombre d'ententes de partenariat et de mécanismes de référence pour la continuité de services aux jeunes (à l'échelle régionale et locale);
- nombre de mécanismes de références signés entre deux partenaires (régional et local);
- nombre de partenaires engagés dans les structures de concertation (régional et local).

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

Seize régions ont présenté une demande qui a été approuvée et ont ainsi amorcé leur démarche.

### **État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le Secrétariat à la jeunesse a invité les directions régionales des ministères concernés à travailler conjointement avec les acteurs régionaux, notamment avec les conférences régionales des élus, les commissions scolaires, les organismes communautaires et le réseau de la santé. Une entente interministérielle pour le développement des jeunes a été signée. Elle associe le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Secrétariat à la jeunesse.

Actuellement, 16 régions ont mis en place un comité régional regroupant plusieurs partenaires ministériels et non gouvernementaux. Avec l'appui d'un agent de liaison financé par le Secrétariat à la jeunesse, ces comités réalisent un plan d'action régional concret de continuité de services. Pour l'année 2008-2009, 22 agents de liaison travailleront dans toutes les régions du Québec à assurer une meilleure continuité de services aux jeunes.

Il importe de souligner que le gouvernement a accordé un financement pour la région de Montréal afin d'engager quatre agents de liaison dans le but d'obtenir une meilleure réalisation de la continuité de services dans cette région.

En date du 31 octobre 2007, neuf régions avaient implanté le programme Engagement jeunesse. Seule la région des Laurentides était en réflexion et pensait déposer une demande. À présent, 16 régions ont présenté une demande qui a été approuvée et ont ainsi amorcé leur démarche : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais, Montérégie (Conférence régionale des élus de Longueuil), Estrie, Laval, Mauricie, Centre-du-Québec, Lanaudière, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale.

**Choix stratégique : Assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.**

**Cible : Mieux soutenir les initiatives locales et régionales destinées aux jeunes.**

## 5.2. Mesure : Renouveler et bonifier les Fonds régionaux d'investissement jeunesse.

### Description de la mesure et engagements

Le gouvernement annonce qu'il versera 30 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans les Fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ). De la sorte, les régions et les localités pourront disposer de ressources suffisantes pour réaliser divers projets liés à la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Les FRIJ serviront principalement au financement d'actions jeunesse structurantes qui permettront aux jeunes de relever les défis qui se posent à eux. Ces actions seront définies en étroite relation avec la vision des forums jeunesse régionaux et des conférences régionales des élus en matière de développement régional.

Chaque forum jeunesse mettra en place un comité d'attribution de projets. Ce comité sera formé notamment de représentants jeunes issus de secteurs d'activité représentatifs de leur région, soit des milieux communautaires, coopératifs, étudiants, environnementaux, de l'employabilité et d'associations de travailleurs.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse; forums jeunesse régionaux.

**Ministères et organismes partenaires :** Conférences régionales des élus.

### Indicateurs de résultats :

- nombre d'actions jeunesse structurantes financées;
- nombre de projets locaux et régionaux financés;
- ratio montant Fonds régional d'investissement jeunesse investi/montant investi par partenaire.

### Résultats obtenus en lien avec les indicateurs

Du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2008, le nombre d'actions jeunesse structurantes mises en place s'élève à 196 et le nombre de projets locaux et régionaux financés, à 425.

### État d'avancement de la mesure et autres résultats

Pour l'exercice financier 2007-2008, près de 10 millions de dollars ont été versés aux forums pour le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), c'est-à-dire autant qu'en 2006-2007. Un nombre de 621 actions jeunesse structurantes et projets locaux en région ont été financés pour une somme totale de 30,3 millions de dollars. En raison des investissements faits à partir des sommes résiduelles du Fonds jeunesse Québec et de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse 2002-2005, le total des sommes investies dépassera les 30 millions de dollars alloués au FRIJ pour la période allant de 2006-2009.

Chaque forum a élaboré un cadre de gestion du FRIJ, y compris un comité d'attribution des projets. Les secteurs prioritaires de ce cadre reflètent, entre autres, le plan de développement régional de leur conférence régionale des élus. De plus, la répartition de l'enveloppe du FRIJ entre les forums a été modifiée afin d'augmenter la part destinée aux trois forums jeunesse du Nord-du-Québec.

**Choix stratégique : Assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.**

**Cible : Mieux informer les jeunes et les intervenants sur les services gouvernementaux.**

**5.3. Mesure : Élaborer la phase II du portail jeunesse Espace J**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement entend miser sur l'utilisation des moyens de communication modernes et privilégiés par les jeunes Québécois qui naviguent régulièrement dans Internet. Le portail jeunesse Espace J sera donc le véhicule privilégié d'information auprès des jeunes dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. L'élaboration de la phase II de ce portail consistera à enrichir l'information gouvernementale et interministérielle fournie aux jeunes. Espace J leur permettra d'accéder à de l'information relative aux programmes et services gouvernementaux ainsi qu'à des sujets d'intérêt pour eux. Il s'arrimera également au portail gouvernemental de services aux citoyens et aux entreprises. Espace J facilitera l'accès aux services gouvernementaux en ligne destinés aux jeunes et contribuera ainsi au développement du gouvernement électronique.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** Services Québec; responsables du dossier jeunesse dans les ministères et organismes.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre total de visites d'Espace J;
- mise en ligne de la phase II du portail jeunesse Espace J;
- nombre de programmes et services gouvernementaux répertoriés.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte des données.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le portail jeunesse que propose le Secrétariat à la jeunesse est une porte d'entrée vers l'information jeunesse à propos des programmes et services gouvernementaux offerts par les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. En ce sens, Espace J peut faciliter l'accès aux services et contribuer au développement du gouvernement électronique. Plusieurs actions ont été menées jusqu'au printemps 2008 :

- un sondage téléphonique auprès de 1 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans venant de toutes les régions du Québec a été effectué au cours de l'été 2006. Cette consultation a permis de cibler les besoins et les attentes de ceux-ci. Les principaux sujets d'information propres à intéresser les jeunes internautes sont l'emploi, la santé, l'éducation et la famille. Il ressort aussi du sondage une préoccupation touchant la participation citoyenne et l'environnement;

- un inventaire complet des programmes et des services gouvernementaux jeunesse a été fait afin de recueillir toute l'information jeunesse existante dans les différents ministères et organismes gouvernementaux;
- une étude des groupes de clientèle cible a été faite. Une analyse de l'utilisation des contenus de même que des bilans statistiques de réponses au portail ont été effectués afin de faire ressortir les besoins des groupes de clientèle ciblés;
- l'architecture de contenus et le schéma de navigation ont été faits à la suite d'une classification et d'un choix de contenus détaillés. Quatre grandes sections ressortent dans la page d'accueil du futur portail soit la santé, l'éducation, l'emploi et la participation citoyenne.

**Choix stratégique : Assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.**

**Cible : Mieux informer les jeunes et les intervenants sur les services gouvernementaux.**

**5.4. Mesure : Améliorer l'accessibilité au guichet unique multiservice pour les jeunes.**

**Description de la mesure et engagements**

Services Québec a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics. Dans la mise en œuvre de cette mission, Services Québec ajoutera à sa collection de publications sur les « Événements de vie » une brochure qui traitera des événements de vie propres aux jeunes. De plus, dans le cadre de son déploiement territorial, un accès à un poste informatique destiné aux jeunes sera analysé, que ce soit à l'intérieur des centres de services de Services Québec ou par l'intermédiaire de la disponibilité des équipements et la formation d'intervenants dans des organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes. Finalement, un projet pilote sera réalisé avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et le Cégep de Jonquière afin de mettre en place une antenne de Services Québec adaptée aux clientèles étudiantes.

**Ministères et organismes responsables :** Services Québec.

**Ministères et organismes partenaires :** Secrétariat à la jeunesse.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Les expériences de Services Québec et des données de recherche récentes amènent une réflexion sur les mesures et les indicateurs afférents définis en 2005. Il semble qu'une des mesures ne soit plus adaptée, alors que l'indicateur d'une autre mesure soulève des difficultés de collecte.

La publication d'un guide sous format papier, telle qu'elle a été formulée en 2005, est remise en question compte tenu de la propension de la clientèle jeunesse à utiliser les outils électroniques et à expérimenter de nouvelles applications. Une réflexion est donc en cours sur la meilleure façon de prendre contact avec la clientèle jeunesse. En 2008, Services Québec a accordé une priorité à la publication de deux nouveaux guides électroniques, à savoir Dépôt Direct : adhésion et changement, ainsi que Personnes handicapées, par lesquels la clientèle jeunesse peut être interpellée. La remise en question de la mesure a des répercussions directes sur l'indicateur qui lui avait été associé, soit la distribution de brochures.

La mise à la disposition de l'ensemble de la population de postes informatiques dans les 3 centres de services, 25 points de services et 22 points d'accès situés dans les centres locaux d'emploi a été effectuée, de même que l'aménagement d'un point d'accès à l'Université du Québec à Chicoutimi, à titre de projet pilote. Les résultats préliminaires sur l'achalandage général de ces postes démontrent une faible utilisation. Ainsi, l'indicateur d'achalandage spécifique d'un segment d'âge de la clientèle, lequel avait été mis de l'avant, ne pourra pas être documenté. Par ailleurs, les données récentes sur le taux de pénétration de l'informatique dans les foyers laissent entrevoir une faible propension à l'utilisation de postes informatiques dans les lieux publics.

Le déploiement des postes informatiques en libre-service dans le réseau des comptoirs de Services Québec sera maintenu. L'analyse de la situation pourrait conduire à revoir les indicateurs de suivi de la mesure. Il importe de noter qu'à ce jour, le déploiement territorial de Services Québec n'inclut pas le réseau des organismes communautaires. Quant au projet pilote à l'Université du Québec à Chicoutimi destiné aux étudiants, le faible taux d'utilisation a, d'ores et déjà, eu pour effet d'écarter la mise en place d'un point d'accès au Cégep de Jonquière.

**Choix stratégique : Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels.**  
**Cible : Favoriser un échange entre les générations et faciliter le transfert de connaissances.**

**5.5. Mesure : Mettre sur pied un projet de cybermentorat en soutien au choix de carrière et à l'orientation professionnelle des jeunes.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement mettra progressivement sur pied un programme de cybermentorat, qui fait appel aux technologies de l'information, afin de mieux soutenir les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle. S'inspirant du programme Académos, ce programme permettra aux jeunes du deuxième cycle du secondaire (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années) d'entrer en relation par courriel et en toute sécurité avec des adultes qui pratiquent divers métiers et professions. Des efforts particuliers seront fournis pour recruter des femmes et des hommes qui exercent des métiers non traditionnels. Les jeunes seront ainsi à même de mieux connaître les caractéristiques, les défis et les contraintes de ces métiers et professions, de valider leur choix de carrière et de créer des liens soutenus avec des personnes qui mènent une carrière dans des métiers qui les intéressent. Le service sera accessible à l'ensemble des élèves visés en août 2008. Le gouvernement du Québec investira près de 2,7 millions de dollars pour le mettre en place.

**Ministères et organismes responsables :** Corporation Éducentre de Bois-de-Boulogne.  
**Ministères et organismes partenaires :** Secrétariat à la jeunesse; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Fédération des commissions scolaires du Québec; Conseil du patronat du Québec; Fédération des chambres de commerce du Québec; Mouvement Desjardins.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de jeunes inscrits au programme cybermentorat;
- nombre d'intervenants par école;
- nombre de mentors recrutés.

**Résultats prévus en lien avec les indicateurs**  
 D'ici à la fin de 2009, 2 350 cybermentors.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**  
 Au 31 août 2007, 3 764 jeunes avaient été inscrits et 732 cybermentors étaient recrutés.  
 Au 31 août 2008, 5 283 jeunes avaient été inscrits, 331 intervenants dans les écoles avaient été comptés et 1 315 cybermentors étaient recrutés.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Chez les jeunes, depuis la mise en œuvre de la mesure, le nombre de nouvelles inscriptions au programme de cybermentorat s'élève à 9 047, et ce, dans plus de 201 écoles du Québec. Il est estimé que près de 12 000 jeunes ont été rejoints par la mesure avec la collaboration du personnel enseignant et des conseillers d'orientation.

Actuellement, plusieurs jeunes sont en attente de mentors et l'organisme poursuit une intense campagne de recrutement. L'organisme estime que d'ici à juin 2009, toute la clientèle cible sera atteinte sur l'ensemble du Québec, et que cinq nouveaux agents régionaux seront recrutés pour assurer au programme une croissance stable.

**Choix stratégique : Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels.**  
**Cible : Favoriser un échange entre les générations et faciliter le transfert de connaissances.**

**5.6. Mesure : Contribuer à l'émergence d'une culture mentorale au Québec.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement souhaite contribuer à l'émergence d'une culture mentorale au Québec. Dans un premier temps, il soutiendra donc la réalisation d'un inventaire des initiatives mentorales menées au Québec. Un tel exercice permettra d'éviter les chevauchements, de renforcer, le cas échéant, les initiatives existantes et d'en promouvoir des nouvelles. Finalement, le Secrétariat à la jeunesse proposera au gouvernement un plan de travail destiné à concrétiser l'émergence de cette culture.

**Ministères et organismes responsables :** Secrétariat à la jeunesse.

**Ministères et organismes partenaires :** s. o.

**Indicateurs de résultats :**

- degré de réalisation de l'inventaire des initiatives mentorales;
- degré de réalisation du plan de travail.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

À venir. Des activités se sont déroulées, mais les résultats en lien avec les indicateurs n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte des données.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

Le Secrétariat à la jeunesse effectuera l'inventaire des initiatives mentorales menées au Québec au cours de l'année 2008-2009. De plus, un plan de travail destiné à concrétiser l'émergence de la culture entrepreneuriale découlera de cet inventaire.

**Choix stratégique : Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels.  
Cible : Susciter un dialogue intergénérationnel sur la question  
du remboursement de la dette publique.**

**5.7. Mesure : Mandater le Conseil permanent de la jeunesse pour favoriser le dialogue intergénérationnel sur le remboursement de la dette publique.**

**Description de la mesure et engagements**

Le gouvernement donne le mandat au Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés, de proposer et d'accomplir une action, comme l'organisation d'un forum, qui permettra un échange de vues et d'idées sur la dette publique et l'avenir du Québec, en tenant compte de la solidarité entre les générations. Ce mandat s'inscrit en continuité avec le colloque organisé par le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec et Force jeunesse qui portait sur « les enjeux d'aujourd'hui pour les leaders de demain ». Il fait également suite à la conférence de presse de la Coalition des jeunes pour le remboursement de la dette publique.

**Ministères et organismes responsables :** Conseil permanent à la jeunesse; Conseil des aînés.

**Ministères et organismes partenaires :** Secrétariat à la jeunesse; organismes représentant les jeunes et les aînés.

**Indicateurs de résultats :**

- nombre de jeunes participants au forum;
- distribution de l'âge des participants.

**Résultats obtenus en lien avec les indicateurs**

Le nombre de jeunes de toutes les tranches d'âge, qui ont participé à ce forum, s'élève à 100.

**État d'avancement de la mesure et autres résultats**

La rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette publique s'est déroulée les 27 et 28 avril 2007 à Montréal. Les sujets de la table ronde portaient sur l'importance à accorder à la dette publique, ainsi que sur le Fonds des générations. Des personnalités telles que Françoise David, François Dupuis, Bernard Elie, Louis Gill, Luc Godbout, Vivian Labrie, Nicolas Marceau, Claude Montmarquette, et la présidente du Conseil du trésor, M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget, ont pris part à l'événement.

Cette rencontre aura permis de sensibiliser des représentants de tous les groupes d'âge de la population au remboursement de la dette publique québécoise, à la complexité de ce sujet et de son développement, et à ses répercussions potentielles importantes sur l'avenir du Québec. Elle aura également permis d'entreprendre un dialogue ouvert et transparent sur cette question entre des représentants de différents groupes d'âge de la population, afin de favoriser une communication franche sur le sujet. Elle aura tenté de repérer des pistes de solutions possibles entre des représentants de ces différents groupes de la population québécoise sur les principes et les conditions en fonction desquels le remboursement de la dette pourrait s'effectuer; le temps nécessaire pour effectuer un tel remboursement; les répercussions potentielles sur les services publics; la contribution pouvant être apportée par d'autres acteurs concernés.

## Conclusion

Le premier bilan dont il est ici question permet de constater qu'en majorité, les mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 étaient terminées ou étaient en implantation au printemps 2008 lors de la première collecte d'information. Par ailleurs, rappelons que le suivi et l'évaluation d'une stratégie gouvernementale interministérielle constituent une démarche innovatrice qui met en cause d'importants défis, autant du point de vue de l'objet d'évaluation que de celui de la démarche nécessaire à sa bonne réalisation. En effet, la Stratégie d'action jeunesse regroupe 44 mesures principales à géométrie variable et nécessite l'engagement d'un grand nombre de ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, 123 catégories de partenaires ayant été dénombrés comme étant intervenus dans la mise en œuvre des mesures.

Le prochain bilan contiendra des éléments d'évaluation. Il est prévu au cours de l'automne 2009. Un cadre d'évaluation est en cours de rédaction pour la mise au point d'une stratégie permettant de répondre adéquatement aux objectifs de suivi et d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse. Il est déjà prévu de mettre à jour l'état de la situation en ce qui concerne les mesures à partir des indicateurs déjà en place et de collecter de l'information sur les mesures déjà évaluées ou qui seront évaluées prochainement par les ministères et organismes. La collecte et l'analyse des données devraient se dérouler au cours de l'hiver et du printemps 2008-2009.

Enfin, la Stratégie d'action jeunesse sera renouvelée en mars 2009 et sa mise en œuvre se déroulera toujours avec la collaboration du comité interministériel et du comité des partenaires. Les premières données obtenues en terme de mise en œuvre et d'atteinte des résultats regroupés dans le présent bilan serviront d'éléments de réflexion afin de procéder au renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse. On peut, aussi, souligner que des journées de réflexions avec les membres du comité des partenaires, les travaux du comité interministériel, la possibilité de déposer des mémoires ou documents de réflexion offerts aux divers groupes œuvrant auprès des jeunes ainsi que des rencontres d'échanges avec les partenaires concernés afin de déterminer la continuité des mesures et les ajustements le cas échéant sont en cours. Une réflexion se déroule actuellement afin de s'assurer que des modalités seront prévues dans la prochaine Stratégie d'action jeunesse. Ces modalités permettront de prendre en considération les recommandations de l'évaluation finale.

Les enjeux de la nouvelle stratégie à l'étape actuelle sont les suivants :

- une stratégie qui répond aux enjeux de société en matière de jeunesse et aux priorités gouvernementales;
- une stratégie stable qui s'inscrit dans la continuité de celle de 2006-2009;
- une stratégie qui assure une transition harmonieuse avec la stratégie précédente;
- une stratégie qui outillera la jeunesse face à un nouvel espace mondial;
- une stratégie qui assure un financement adéquat aux partenaires.

Dès son renouvellement, la nouvelle stratégie prévoira les indicateurs nécessaires à son suivi et un plan d'évaluation global. Ainsi, les travaux présentés dans ce bilan sont une première étape dans l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse. Le premier plan triennal arrive à terme, toutefois le Secrétariat à la jeunesse entend poursuivre les travaux afin de continuer à documenter et à mieux déterminer les actions les plus portantes pour le développement et l'épanouissement de la jeunesse québécoise.

# ANNEXE A

## Orientations, choix stratégique, cibles et ministères et organismes responsables des mesures retenues identifiées pour l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009

Choix stratégiques (13)	Cibles (22)	Mesures (44)	M/O responsable comité d'évaluation
<b>Orientation 1 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes</b>			
Favoriser le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie	S'assurer que l'école favorise plus efficacement l'acquisition de saines habitudes de vie ainsi que le développement d'habiletés personnelles et sociales chez les jeunes	1.1 Éliminer la « malbouffe » des écoles	MELS
		1.2 Déployer l'approche <i>École en santé</i>	MELS
	s. o.	1.3 <i>Mieux saisir le phénomène de l'hypersexualisation</i>	MCCCCF
Soutenir davantage les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société	Améliorer les services offerts aux enfants et aux familles en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse	1.4 Modifier la Loi sur la protection de la jeunesse	MSSS
	s. o.	1.5 <i>Mieux prévenir l'itinérance chez les jeunes</i>	MSSS
Mieux lutter contre le suicide des jeunes	Inciter davantage les acteurs des milieux de vie des jeunes à s'impliquer dans la prévention du suicide	1.6 Déployer des réseaux de sentinelles	MSSS
	Lutter plus efficacement contre le suicide chez les groupes de jeunes plus à risque	1.7 Implanter des équipes multidisciplinaires en prévention du suicide dans tous les centres jeunesse	MSSS
	s. o.	1.8 <i>Mieux prévenir le suicide chez les jeunes gais et lesbiennes</i>	SAJ
	s. o.	1.9 <i>Mieux prévenir le suicide chez les jeunes autochtones</i>	SAJ

Choix stratégiques (13)	Cibles (22)	Mesures (44)	M/O responsable
<b>Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des jeunes</b>			
Mieux prévenir le décrochage scolaire	Adapter les formations aux besoins des jeunes et mieux soutenir les élèves en difficulté.	2.1 Proposer des parcours de formation diversifiés au secondaire	MELS
		2.2 Offrir un soutien accru pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)	MELS
		2.3 Augmenter le temps d'enseignement au primaire	MELS
Ouvrir davantage l'école sur les milieux de vie	Ouvrir davantage l'école sur la communauté et en faire le pivot des services aux jeunes	2.4 Soutenir le développement de l'école communautaire	MELS
Assurer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur	s. o.	2.5	MELS

Choix stratégiques (13)	Cibles (22)	Mesures (44)	M/O responsable
<b>Orientation 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes</b>			
Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail	Mieux valoriser la formation professionnelle	3.1 Intensifier la valorisation de la formation professionnelle auprès des jeunes, des parents et du personnel scolaire	SAJ
	Renforcer la culture entrepreneuriale	3.2 Prolonger et bonifier le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	SAJ
		3.3 Contribuer à la mise sur pied d'un fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs	SAJ
	Améliorer la formation en matière de santé et de sécurité au travail	3.4 Élaborer un plan d'action visant à donner aux jeunes une formation scolaire en santé et sécurité au travail	SAJ
Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail	Offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières	3.5 Mettre en œuvre un chantier d'accompagnement des 16-24 ans qui connaissent des difficultés particulières	MESS
		3.5.1 Alternative jeunesse	MESS
		3.5.2 Une mesure d'accompagnement à l'intention des 18-24 ans	MESS
		3.5.3 Une mesure d'accompagnement à l'intention des 16 et 17 ans	SAJ
		3.6 Déployer le programme Québec pluriel dans quatre nouveaux territoires du Québec	MESS
		3.7 Implanter le programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse	MSSS
		3.8 Accompagner plus efficacement les jeunes handicapés	MELS

Choix stratégiques (13)	Cibles (22)	Mesures (44)	M/O responsable
<b>Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société</b>			
Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie	Soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec	4.1 Soutenir les forums jeunesse régionaux	SAJ
		4.2 Créer deux nouveaux forums jeunesse régionaux en Montérégie	SAJ
		4.3 Mettre sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles	SAJ
	s. o.	4.4 Moderniser le Conseil permanent de la jeunesse	SAJ
	Mieux reconnaître l'implication des jeunes	4.5 Lancer un concours consacré à la reconnaissance de l'implication citoyenne des jeunes	SAJ
		4.6 Faire en sorte que l'école reconnaisse davantage l'implication étudiante	MELS
	Favoriser une plus grande participation citoyenne des jeunes	4.7 Créer un poste d'agent de participation citoyenne dans chaque forum jeunesse régional	SAJ
		4.8 Soutenir le projet Électeurs en herbe	SAJ
		4.9 Soutenir le projet Parlements au secondaire	SAJ
		4.10 Consolider le réseau des maisons de jeunes	MSSS

Choix stratégiques (13)	Cibles (22)	Mesures (44)	M/O responsable
<b>Orientation 4 : Accroître la présence des jeunes dans la société (suite)</b>			
Favoriser le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région	Mieux soutenir les milieux les plus touchés par la migration	4.11 Prolonger et bonifier l'aide financière accordée à Place aux jeunes du Québec	SAJ
Accroître la présence des jeunes dans le monde	Favoriser le mentorat d'affaires international et le partage d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs.	4.12 Poursuivre le programme Synergie entreprise et développer d'autres activités de même nature	SAJ
Accroître la présence des jeunes dans le monde		4.13 Contribuer au développement du mentorat dans le cadre de missions économiques en créant des Équipes junior Québec	SAJ
	Mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à la coopération internationale et au développement durable	4.14 Créer un fonds capitalisé permettant d'accorder des bourses d'excellence en matière de développement durable	SAJ
		4.15 Soutenir la tenue du Congrès mondial des jeunes Québec 2008	SAJ
	Mieux sensibiliser les jeunes à la diversité de leurs milieux de vie afin de mieux les outiller pour s'ouvrir au monde	4.16 Mettre en œuvre le Plan d'action en matière de rapprochement interculturel chez les jeunes d'âge scolaire	MICC

Choix stratégiques (13)	Cibles (22)	Mesures (44)	M/O responsable
<b>Orientation 5 : Améliorer le soutien offert aux jeunes</b>			
Assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes	Adapter les services aux diverses réalités des jeunes	5.1 Mettre en œuvre l'Engagement jeunesse	SAJ
	Mieux soutenir les initiatives locales et régionales destinées aux jeunes	5.2 Renouveler et bonifier les Fonds régionaux d'investissement jeunesse	SAJ
	Mieux informer les jeunes et les intervenants sur les services gouvernementaux	5.3 Élaborer la phase II du portail jeunesse Espace J	SAJ
		5.4 Améliorer l'accessibilité au guichet unique multiservice pour les jeunes	Services Québec
Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels	Favoriser un échange entre les générations et faciliter le transfert de connaissances	5.5 Mettre sur pied un projet de cybermentorat en soutien au choix de carrière et à l'orientation professionnelle des jeunes	SAJ
	s. o.	5.6 Contribuer à l'émergence d'une culture mentorale au Québec	SAJ
	Susciter un dialogue intergénérationnel sur la question du remboursement de la dette publique	5.7 Mandater le Conseil permanent de la jeunesse pour favoriser le dialogue intergénérationnel sur le remboursement de la dette publique	SAJ

## 0. Présentation de la mesure

<b>Numéro et titre de la mesure (Stratégie d'action jeunesse 2006-2009)</b>	
Cliquer ici	
<b>Ministère ou organisme responsable du <i>suivi évaluatif</i> de la mesure (membre du comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse)</b>	
Précisez	
<b>Nom et coordonnées de la personne responsable du suivi évaluatif</b>	
Prénom, nom, titre	Numéro de téléphone
Direction	Adresse courriel
<b>0.1 Orientation (Stratégie d'action jeunesse 2006-2009)</b>	
<b>0.2 Choix stratégique (Stratégie d'action jeunesse 2006-2009)</b>	
<b>0.3 Cible (Stratégie d'action jeunesse 2006-2009)</b>	
<b>0.4 Description de la mesure</b>	
<b>0.5 Ministère ou organisme responsable de la coordination de la mesure</b>	
Précisez	
<b>Nom et coordonnées de la personne responsable du suivi et de la coordination</b>	
Prénom, nom, titre	Numéro de téléphone
Direction	Adresse courriel
<b>0.6.1 Personnes ou groupes visés par la mesure (clientèle-cible)</b>	
Précisez	
<b>0.6.2 Régions touchées par la mesure</b>	
Précisez	

## 1. État d'avancement de la mesure

### 1.1 État d'avancement de la mesure

Réalisée

En cours

Non entamée

### 1.2 Nature de la contribution des acteurs en cause<sup>8</sup>

#### Ministères et organismes responsables

Cliquer ici Précisez leur contribution

→ Identifiez les acteurs en cause et précisez sommairement leur contribution ou leur rôle.

#### Ministères et organismes partenaires

Cliquer ici Précisez leur contribution

→ Identifiez les acteurs en cause et précisez sommairement leur contribution ou leur rôle.

### 1.3.1 Activités prévues

### 1.3.2 Activités accomplies

### 1.3.3 Explication des écarts ou modifications apportées

*Exemples : facteurs de succès, difficultés éprouvées, etc.*

### 1.4.1 Résultats prévus

### 1.4.2 Résultats obtenus

### 1.4.3 Explication des écarts

*Exemples : facteurs de succès, difficultés éprouvées, etc.*

### 1.5 Effets souhaités

### 1.6 Explications et justifications de l'état de concrétisation

### 1.7 Commentaires généraux (si nécessaire)

<sup>8</sup>. Inclus : ministères, organismes publics, parapublics, communautaires, universitaires, privés, etc.

## 2. Indicateurs de performance Présentation de l'indicateur

### 2.1 Formulation de l'indicateur

Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

### 2.2 Définition de l'indicateur et considérations liées à son interprétation

Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

### 2.3 Type d'indicateur

Indicateur n° 1	Mise en œuvre <input type="checkbox"/>	Résultat <input type="checkbox"/>	Effet <input type="checkbox"/>
Indicateur n° 2	Mise en œuvre <input type="checkbox"/>	Résultat <input type="checkbox"/>	Effet <input type="checkbox"/>

### 2.4 Objectif lié à cet indicateur (si la cible est chiffrée, veuillez l'indiquer)

Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

### 2.5 Méthode de calcul (s'il y a lieu)

Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

### 2.6 Période de référence

Indicateur n° 1	<i>Exemples : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, etc.</i>
Indicateur n° 2	<i>Exemples : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, etc.</i>

### 2.7 Périodicité

Indicateur n° 1	<i>Exemples : annuelle, mensuelle, etc.</i>
Indicateur n° 2	<i>Exemples : annuelle, mensuelle, etc.</i>

### 2.8 Disponibilité

Indicateur n° 1	MM/AAAA
Indicateur n° 2	MM/AAAA

### 2.9 Source des données

Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

## 2. Indicateurs de performance Résultats annuels

Résultats obtenus 2006-2007 – Valeur de l'indicateur	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Interprétation de l'indicateur	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Commentaires généraux (si nécessaire)	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Résultats obtenus 2007-2008 – Valeur de l'indicateur	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Interprétation de l'indicateur	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Commentaires généraux (si nécessaire)	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Résultats obtenus 2008-2009 – Valeur de l'indicateur	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Interprétation de l'indicateur	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

Commentaires généraux (si nécessaire)	
Indicateur n° 1	
Indicateur n° 2	

### 3. Évaluation

#### 3.1 Évaluation

- Mesure évaluée
- En cours d'évaluation  (résultats disponibles le MM/AAAA)
- Évaluation prévue  (résultats disponibles le MM/AAAA)
- Évaluation possible
- Ne sera pas évaluée  (raison[s] :        )

#### 3.1.2 Ministère ou organisme responsable de l'évaluation

Veillez préciser

#### 3.1.3 Nom et coordonnées de la personne responsable du suivi des indicateurs

Prénom, nom, titre	Numéro de téléphone
Direction	Adresse courriel

#### 3.1.4 Enjeux et type d'évaluation

#### 3.1.5 Objectifs visés par l'évaluation

#### 3.1.6 Échéanciers de concrétisation de l'évaluation

#### 3.2 Résultats d'évaluation

#### 3.2.1 Faits saillants

#### 3.2.2 Principales conclusions du rapport d'évaluation

#### 3.2.3 Recommandations du rapport d'évaluation

#### 3.2.4 Commentaires sur les liens entre les résultats d'évaluation et les choix stratégiques et cibles auxquels est rattachée la mesure

#### 3.2.5 Disponibilité du rapport

- Non disponible
- Conclusions seulement
- Rapport complet
- Site Internet où est situé le rapport
- Coordonnées de la personne avec laquelle prendre contact pour obtenir un exemplaire du rapport